

Mémoire d'étude / janvier 2009

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme

Sylvie TOMIC

Sous la direction de M. Alain DUPERRIER

Directeur de la Bibliothèque départementale de la Gironde

Remerciements

Je tiens à remercier vivement les bibliothécaires qui m'ont fait part de leurs expériences, des actions menées et des difficultés rencontrées dans la lutte contre l'illettrisme :

*Maryse Oudjaoudi et Annie Vuillermoz, pour la bibliothèque municipale de Grenoble,
Marie-Noëlle George, pour la médiathèque de Bron,
Michelle Henninger et Anne Bertin, pour la médiathèque d'Albertville,
ont bien voulu répondre à mes questions au cours d'entretiens très enrichissants.*

*Patricia Azérad
Dominique Barbat
Virginie Blanc
Véronique Bonte-Rossi
Cécile Defois
Valérie Lauzet
Sylvain Lecour
Jean-Philippe Meiffre
Anne Rey
Mathilde Thiriet*

ont eu la gentillesse de répondre au questionnaire que j'avais envoyé à la liste de diffusion biblio-fr, et de m'apporter toutes les précisions et compléments dont j'ai eu besoin.

Je remercie également

Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI, qui m'a apporté au cours d'un entretien de nombreuses précisions sur l'organisation des dispositifs de lutte contre l'illettrisme en France ;

Noëlle Drogat-Landré, conseillère livre et lecture à la DRAC Rhône-Alpes, Odile Cramard de l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation), Caroline Alsac du Centre de ressources Savoirs et compétences du Rhône, Anne Messegué, chargée de mission de l'ANLCI en Rhône-Alpes, pour les indications et les pistes de travail qu'elles m'ont fournies ;

Alain Duperrier, qui a dirigé ce mémoire, pour sa disponibilité, ses indications de travail et ses conseils attentifs.

Résumé :

Depuis environ vingt-cinq ans, l'illettrisme est devenu un problème public reconnu et plusieurs types de structures, publiques et privées, mènent des actions en vue de sa résorption. Les bibliothèques, lieux privilégiés du livre et de l'écrit, ont-elles un rôle à jouer dans la lutte contre l'illettrisme? Si leur légitimité et la pertinence de leur intervention fait encore débat, de nombreux acteurs s'accordent à dire que l'implication de la bibliothèque dans les actions de lutte contre l'illettrisme est souvent bénéfique pour les apprenants. Ces interventions revêtent des formes diverses, en fonction notamment du contexte local, et nécessitent l'établissement de liens solides avec les partenaires. Ces actions, si elles sont sources de difficultés, sont en tout cas inséparables d'une réflexion plus globale sur les relations que la bibliothèque entretient avec ses publics.

Descripteurs :

Bibliothèques et analphabétisme -- France

Bibliothèques et publics empêchés – France

Bibliothèques – Aspect social – France

Illettrisme – lutte contre -- France

Abstract :

For about twenty-five years, illiteracy became a public acknowledged problem and several types of structures, public and private, lead actions in order to solve it. Have libraries, that are privileged places for books and writings, a role to play in the fight against illiteracy? If their legitimacy and the pertinence of their intervention are still a debated question, many people agree to say that the involvement of the library in the fight against illiteracy is often advantageous to the learners. These interventions take various forms, depending especially on the local background, and require well established relations with the partners. These actions, that are a cause of difficulties, can't anyway be separate from a more global reflection about the relations between the library and the publics.

Keywords :

Libraries and illiterate persons -- France

Libraries and excluded people -- France

Libraries and society – France

Literacy – Control – France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal
à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION.....	11
L'INTERVENTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : QUELLE LÉGITIMITÉ ?.....	13
<i>PETIT HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE</i>	<i>13</i>
<i>L'illettrisme : émergence du problème et définitions.....</i>	<i>13</i>
<i>Combien de personnes illettrées en France ?.....</i>	<i>17</i>
<i>L'organisation de la lutte contre l'illettrisme : acteurs et dispositifs</i>	<i>18</i>
<i>L'ANLCI.....</i>	<i>18</i>
<i>Les centres ressources illettrisme.....</i>	<i>20</i>
<i>Les dispositifs de formation</i>	<i>20</i>
<i>LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : QUELLE LÉGITIMITÉ POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?.....</i>	<i>21</i>
<i>Lutte contre l'illettrisme et action culturelle</i>	<i>22</i>
<i>Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>23</i>
<i>Les professionnels de la formation.....</i>	<i>25</i>
<i>Les professionnels de l'action sociale.....</i>	<i>26</i>
<i>Lutte contre l'illettrisme et bibliothèques</i>	<i>26</i>
<i>La bibliothèque : un partenaire culturel privilégié de la lutte contre l'illettrisme?.....</i>	<i>27</i>
<i>La place dévolue aux bibliothèques dans les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>28</i>
<i>QUELLE VISION PAR LES BIBLIOTHÈQUES DE LEUR RÔLE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ?.....</i>	<i>30</i>
<i>Le rôle social des bibliothèques publiques.....</i>	<i>31</i>
<i>Le positionnement du ministère de la culture.....</i>	<i>32</i>
<i>Des désaccords quant à la pertinence d'une intervention des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme</i>	<i>33</i>
<i>Les principes qui sous-tendent l'investissement des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>34</i>
<i>Faire venir les personnes illettrées à la bibliothèque</i>	<i>35</i>
<i>Favoriser l'apprentissage des personnes illettrées.....</i>	<i>37</i>
<i>Le recours à la bibliothèque comme facteur de motivation dans les apprentissages</i>	<i>37</i>
<i>La bibliothèque comme lieu de sociabilité.....</i>	<i>37</i>
<i>La bibliothèque comme passeur vers le sens du monde de l'écrit.....</i>	<i>38</i>
LES ACTIONS MENÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES POUR LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME.....	41
<i>L'IMPORTANCE DU CONTEXTE LOCAL ET SA DIVERSITÉ.....</i>	<i>41</i>
<i>L'origine des projets</i>	<i>41</i>
<i>Les orientations du tissu local en matière de lutte contre l'illettrisme</i>	<i>43</i>
<i>L'institutionnalisation des actions.....</i>	<i>44</i>
<i>TYPLOGIE DES ACTIONS MENÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES</i>	<i>45</i>
<i>Les publics visés par les actions.....</i>	<i>45</i>
<i>Les actions liées à la constitution de collections spécialisées et de fonds ressources.....</i>	<i>47</i>
<i>Les accueils de groupes</i>	<i>47</i>
<i>Les ateliers.....</i>	<i>50</i>
<i>Les actions de formation.....</i>	<i>51</i>

<i>Un exemple particulier : la lutte contre l'illettrisme comme service à part entière de la médiathèque.....</i>	<i>52</i>
LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES.....	54
BILAN ET PERSPECTIVES.....	59
L'APPORT DES BIBLIOTHÈQUES À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME.....	59
<i>La difficulté d'évaluer l'effet des actions menées.....</i>	<i>59</i>
<i>Un impact globalement positif.....</i>	<i>63</i>
LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES	65
<i>Repérer les personnes en situation d'illettrisme et cibler les publics.....</i>	<i>65</i>
<i>Les outils.....</i>	<i>66</i>
<i>Quels outils employer?.....</i>	<i>66</i>
<i>Mutualiser les outils?.....</i>	<i>68</i>
<i>Les difficultés à pérenniser et institutionnaliser les actions et les partenariats.....</i>	<i>68</i>
<i>L'image de la bibliothèque comme frein aux actions de lutte contre l'illettrisme.....</i>	<i>71</i>
REPENSER LES RELATIONS ENTRE BIBLIOTHÈQUES ET PUBLICS ÉLOIGNÉS.....	73
<i>Une nécessaire articulation entre actions de lutte contre l'illettrisme et fonctionnement global de la bibliothèque.....</i>	<i>74</i>
<i>La médiation au service des publics éloignés de la lecture.....</i>	<i>76</i>
CONCLUSION.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	81
TABLE DES ANNEXES.....	87

Introduction

L'importance accrue prise par l'informatique et le multimédia dans notre société tend parfois à faire penser que la place de l'écrit marque un recul, au profit de nouvelles manières de communiquer et de s'informer.

En réalité, note Claudie Tabet :

« Que ce soit dans l'organisation du temps collectif ou dans la vie privée, l'écrit a pris une place prédominante en même temps qu'il devient plus complexe, plus élaboré, voire inaccessible pour certaines personnes. [...] Non seulement l'écrit ne disparaît pas, mais les modes de pensée de la culture écrite restent le socle dans la réalisation de toute une série de médias audiovisuels. »¹

L'écrit reste donc bel et bien un élément fondamental, et sa maîtrise apparaît comme une nécessité, d'autant plus impérieuse peut-être que les exigences de la société vis-à-vis des compétences en lecture et écriture se sont accrues.

Dans ce contexte, la problématique de l'illettrisme garde toute son actualité. Ce terme désigne la situation de personnes adultes qui, tout en ayant été scolarisées en France, ne maîtrisent pas ou pas suffisamment la lecture et l'écriture ; cette définition n'est néanmoins pas fixée et connaît de multiples variations, comme nous le verrons. Depuis la reconnaissance de ce phénomène au début des années 1980, les pouvoirs publics ont voulu agir pour le résorber : la lutte contre l'illettrisme a connu une institutionnalisation croissante avec la création de structures, de dispositifs et d'acteurs qui lui sont dédiés.

Comment les bibliothèques, lieux par excellence de l'écrit et de la lecture dans la commune, se positionnent-elles par rapport à l'enjeu que constitue la lutte contre l'illettrisme? Des actions ont été menées dès les années 1980 et se poursuivent aujourd'hui, mais ce n'est pas le fait de toutes les bibliothèques. En effet, l'implication de celles-ci dans la lutte contre l'illettrisme ne constitue pas une évidence, loin s'en faut : cela fait-il partie des missions des bibliothèques publiques? Est-il légitime pour elles de jouer un rôle dans l'accès des personnes à la maîtrise de la lecture-écriture? Et si oui, quel peut être ce rôle, que peuvent apporter les bibliothécaires de plus, de différent par rapport aux actions déjà menées notamment par des centres de formation et des associations? Nous rejoignons ici des questionnements plus larges, relatifs au rôle que doit jouer une bibliothèque dans la cité, notamment sur les plans éducatif et social.

Nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations en nous basant sur les divers textes écrits par des professionnels des bibliothèques et par des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que sur les témoignages recueillis auprès de bibliothécaires impliqués dans ce champ d'intervention². Précisons que l'objet de notre étude se limite à la lutte contre l'illettrisme au sens strict, c'est-à-dire les actions destinées aux adultes en situation d'illettrisme ; nous ne traiterons pas de la prévention de l'illettrisme, qui, elle, s'exerce envers les personnes qui ne sont pas encore qualifiées d'illettrées et qui agit en amont, c'est-à-dire

¹ TABET C. *La bibliothèque « hors les murs »*, p. 14.

² Témoignages recueillis par le biais d'un questionnaire posté sur la liste de diffusion biblio-fr et par des entretiens avec certains professionnels. Voir le détail en annexe.

principalement à destination des enfants et adolescents. L'implication des bibliothèques dans la prévention de l'illettrisme est loin d'être négligeable et certainement plus importante que dans la lutte contre l'illettrisme proprement dit. Cependant, la nécessité de circonscrire le sujet nous a conduit à privilégier la lutte contre l'illettrisme : les questions qui se posent sont différentes de celles relatives à la prévention ; elles conduisent notamment à interroger le rapport que peuvent entretenir les bibliothèques avec ceux qui constituent à priori leur « non-public » absolu, à savoir les non lecteurs.

Nous aborderons ainsi la question de la légitimité des bibliothèques à intervenir dans la lutte contre l'illettrisme, puis nous présenterons les différents types d'actions menées ainsi que leur mode d'inscription dans un contexte et des partenariats locaux. Enfin, nous tirerons un bilan de ces expériences, en mesurant l'apport des bibliothèques à la lutte contre l'illettrisme, les difficultés rencontrées et en montrant que la lutte contre l'illettrisme s'inscrit nécessairement dans le cadre plus large d'un mode de relation renouvelé aux publics réels et potentiels de la bibliothèque.

L'intervention des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme : quelle légitimité ?

Nous examinerons la question de la légitimité de l'implication des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme selon deux points de vue : celui des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, puis celui des professionnels des bibliothèques. Mais auparavant, un petit détour s'impose afin de retracer l'historique de la lutte contre l'illettrisme en France et de présenter l'organisation actuelle des dispositifs.

PETIT HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE

L'une des spécificités de la France par rapport à la plupart des autres pays réside dans le fait qu'elle distingue l'illettrisme de l'analphabétisme. Ceci n'est pas sans poser certains problèmes de définition, présents depuis que l'illettrisme est un fait reconnu et que les pouvoirs publics ont décidé qu'il fallait le combattre. De « l'illettrisme » on est passé rapidement à la « lutte contre l'illettrisme » qui s'est structurée de manière progressive, notamment par la mise en place d'acteurs dédiés à cette fonction.

L'illettrisme : émergence du problème et définitions

La reconnaissance publique du phénomène de l'illettrisme apparaît en France à la fin des années 1970 – début des années 1980.

Le terme « illettrisme » apparaît pour la première fois en 1978 dans le rapport moral de l'association ATD-Quart Monde, sous la plume du père Joseph Wrezinski, fondateur du mouvement en 1957.

Le premier rapport officiel français qui utilise le terme « illettrisme » est le rapport de Gabriel Oheix intitulé *Contre la précarité et la pauvreté – 60 propositions* demandé par le gouvernement de Raymond Barre en 1981. En reprenant ce terme, ce rapport contribue ainsi « à officialiser son usage, et à suggérer de « lancer une campagne de lutte contre l'illettrisme » et de « constituer, dans un premier temps, un groupe de travail à cet effet ». [...] Le terme d' « illettrisme », ainsi que la thématique de la « précarité » et de la « pauvreté », montrent nettement l'influence du mouvement ATD Quart Monde dans ce rapport officiel. »³

Quelques années plus tard, l'illettrisme fait lui-même l'objet d'une étude : en 1984, le rapport *Des illettrés en France* remis au Premier ministre Pierre Mauroy, provoque un étonnement et une véritable prise de conscience. Dans le cadre de la généralisation de l'instruction obligatoire pour tous, on pouvait penser que l'illettrisme ne concernait plus grand-monde en France, à part les personnes immigrées. En réalité, affirme le rapport, entre 8 et 15% des Français rencontreraient de vraies difficultés avec l'écrit dans leur vie quotidienne.

³ LAHIRE B. *L'invention de « l'illettrisme »*, p. 66.

Suite à la publication de ce rapport, les pouvoirs publics décident d'engager des politiques de lutte contre l'illettrisme. Cette lutte se fait au nom de plusieurs objectifs de niveaux différents, plusieurs idéaux : il s'agit d'aider les personnes illettrées à retrouver le chemin de l'emploi, à acquérir une « *autonomie* » dans leur vie quotidienne, dans le but de « *retrouver leur dignité* » et leur « *statut de citoyen participant pleinement à la vie de la cité* »⁴.

L'une des mesures prises par le Gouvernement est la création d'une structure dédiée à ce problème, le GPLI (Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme). Ainsi le rapport de 1984 et la création du GPLI « *marquent la prise d'indépendance discursive et institutionnelle du thème de l' « illettrisme* »⁵. Ce fait est représentatif d'une évolution plus globale, selon Bernard Lahire :

*« On assiste à une tendance lourde des raisonnements politiques : tout se passe comme si la définition culturelle du monde social [...] s'imposait au détriment de définitions plus économiques. De la « pauvreté économique » à la « pauvreté culturelle », de la « lutte contre la pauvreté » à la « lutte contre l'illettrisme », on passe progressivement d'une vision du monde social à une autre ».*⁶

L'une des premières préoccupations du GPLI est d'établir une définition de l'illettrisme. En effet ce terme est très récent et implique des distinctions parmi des situations qui auparavant représentaient un seul ensemble. Ainsi Jean Vogler, du GPLI, écrivait en 1998 :

*« Jusque-là [1984] le mot « illettré » était synonyme d'« analphabète » : il désignait une personne ne connaissant pas les lettres (de l'alphabet), et, par conséquent, ne sachant ni lire ni écrire. Désormais, les deux notions se séparent. « Analphabète » garde son sens originel, alors que « illettré » prend un sens flottant. »*⁷

Des efforts de clarification de ce « *sens flottant* » vont être effectués jusqu'à nos jours, sans qu'un réel consensus soit trouvé à ce sujet. Même si des définitions que l'on peut qualifier d'« officielles » sont avancées, on s'aperçoit que dans la bouche des différents acteurs, des nuances, des variations existent quant au sens donné au mot « illettrisme ».

Le GPLI avance en 1995 la définition suivante de l'illettrisme:

« Des personnes de plus de 16 ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. »

Ces personnes, qui sont allées à l'école,

« sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication. »

Certains éléments de cette définition permettent d'établir la distinction avec l'analphabétisme : l'illettrisme est le fait de personnes francophones qui ont été scolarisées en langue française, mais qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de l'écrit, tandis que l'analphabétisme concerne les personnes étrangères ou d'origine étrangère n'ayant jamais été à l'école. En réalité la définition de l'illettrisme avancée par le GPLI est assez proche de celle d'« *analphabétisme fonctionnel* » élaborée par l'UNESCO en 1958:

« l'incapacité à lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne ».

⁴ Nous reprenons ici des expressions très fréquemment employées dans tous les discours relatifs à la lutte contre l'illettrisme.

⁵ LAHIRE B. *op. cit.*, p. 67.

⁶ *Ibid.* p. 67.

⁷ VOGLER J. *L'illettrisme en France*. [en ligne]

La difficulté de ces définitions consiste à établir quels sont les seuils, les limites entre les notions : comment définir ces « *exigences minimales requises* »? Que signifie un exposé « *simple* »?... Il est difficile de tracer des frontières nettes, d'autant que celles-ci évoluent dans le temps ; comme l'ont montré François Furet et Jacques Ozouf⁸, les exigences ne sont plus les mêmes aujourd'hui : autrefois, savoir lire signifiait que l'on savait déchiffrer un texte ; aujourd'hui, cela veut dire en comprendre le sens. De même, aujourd'hui la maîtrise de l'informatique devient indispensable, pratiquement autant que celle de l'écrit ; on a d'ailleurs parlé à ce propos d'« illectronisme » pour désigner cette nouvelle forme d'illettrisme, qui concernerait cette fois les outils informatiques⁹.

En 1995, l'OCDE définit un nouveau concept, celui de « littératie » :

« aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. »

L'illettrisme est défini de manière de plus en plus large. Ce ne sont plus seulement les difficultés rencontrées par rapport à la lecture-écriture, mais également la maîtrise du calcul, de la communication orale, la capacité à se situer dans son environnement... bref, tout ce qui empêcherait l'individu d'être pleinement autonome. On voit ainsi émerger petit à petit une sorte de socle minimal de compétences qui devrait être commun à tous. Ainsi, la Communauté européenne parle de « *compétences de base* », qu'elle définit ainsi :

« la lecture, l'écriture, le calcul, la capacité à apprendre mais aussi les compétences en technologies de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise et les aptitudes sociales. »

Cependant, le risque est grand que ces définitions, à force de vouloir être exhaustives, finissent par devenir trop vagues et bien peu opératoires.

À la fin des années 1990, la lutte contre l'illettrisme connaît en France une seconde phase. En 1998, l'illettrisme est placé au rang de « priorité nationale » par la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet. L'article 149 de cette loi précise en effet :

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs.¹⁰

Un nouveau rapport, intitulé *Lutter contre l'illettrisme*, est remis en 1999 à la ministre Martine Aubry. Il propose notamment de réorienter le dispositif existant de lutte contre l'illettrisme. Ainsi, le GPLI est remplacé par l'ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Nous détaillerons un peu plus loin les missions et les modalités d'action de l'ANLCI, et plus largement, l'organisation de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire national. Arrêtons-nous simplement ici sur la définition de l'illettrisme qui a été élaborée par l'ANLCI afin notamment de pouvoir donner une estimation chiffrée la plus fiable possible du nombre de personnes concernées.

L'ANLCI a créé un module « illettrisme », intégré à l'enquête « information et vie quotidienne des Français » menée par l'INSEE. Dans ce module, voici la définition qui est donnée de l'illettrisme :

« L'illettrisme caractérise la situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins 5 années, ne par-

⁸ Dans *Lire et écrire: l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*. Paris : éditions de minuit, 1977.

⁹ Cf. les Deuxièmes rencontres européennes de la presse sociale, du 16 octobre 2008, qui avaient pour thème « De l'illettrisme à l'illectronisme, une même exclusion? ».

¹⁰ Cet article a été abrogé par l'ordonnance 2000-549 du 22 juin 2000, art. 7.

viennent pas, seules et avec le seul recours à l'écrit, à comprendre efficacement un texte écrit portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à transmettre efficacement un message par écrit ».

Cette définition, si elle est plus précise que d'autres que nous avons mentionnées, reste toutefois floue dans certains de ses détails ; ainsi, que signifient « *comprendre* », « *des situations de la vie quotidienne* », « *transmettre efficacement* »? Ce « *flou sémantique* » permettrait cependant, selon Bernard Lahire, « *la mise en cohérence d'un ensemble hétéroclite* » et serait ainsi non pas un signe de dysfonctionnement mais « *la condition même de la rentabilité et de l'utilité sociale de la notion* »¹¹.

Combien de personnes illettrées en France ?

Depuis que le phénomène de l'illettrisme a été identifié en tant que tel, on a cherché à le mesurer. De nombreuses estimations chiffrées ont été fournies, dont les sources sont variables : le ministère de la défense dispose de données issues des Journées d'appel et de préparation à la défense, le ministère de l'éducation nationale exploite quant à lui les résultats des évaluations auxquelles sont soumis notamment les élèves de CE2 et de 6ème¹². Des enquêtes sont également conduites par des organismes internationaux, notamment l'OCDE¹³.

Nous allons reprendre ici les données issues de l'enquête « Information et vie quotidienne » conduite en 2004-2005 par l'INSEE, à laquelle a été intégré le module « illettrisme » élaboré par l'ANLCI.

Toutefois, avant d'examiner ces données, il convient de rappeler que les éléments chiffrés concernant l'illettrisme doivent être maniés avec précaution : en effet, la définition, nous l'avons vu, est assez difficile à établir de manière claire et non équivoque ; par ailleurs, il est délicat de recenser le nombre de personnes en situation d'illettrisme car celles-ci sont difficiles à repérer et que beaucoup d'entre elles échappent aux statistiques.

D'après les résultats de l'enquête de l'INSEE¹⁴, ce sont 3 100 000 personnes qui seraient en situation d'illettrisme, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France.

Parmi ces personnes, plus de la moitié (53%) sont âgées de plus de 45 ans. Sans surprise, c'est donc dans ce groupe d'âge que l'on compte la plus forte proportion d'illettrés (13% des 46-55 ans et 14% des 56-65 ans).

Par ailleurs, les illettrés sont majoritairement des hommes (59% d'hommes contre 41% de femmes).

Où vivent le plus souvent les personnes en situation d'illettrisme ? La moitié habitent dans des zones rurales ou faiblement peuplées, l'autre moitié en zone urbaine. Et contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, seulement 10% d'entre eux vivent en zone urbaine sensible. Cependant, l'illettrisme concerne 18% des habitants de ces quartiers, soit le double de la moyenne nationale.

Quant à la situation socio-professionnelle des personnes en situation d'illettrisme, l'enquête révèle que 57% d'entre eux ont un emploi ; 14% sont à la retraite, 11% au chômage, 10% en formation ou en inactivité et 8% sont au foyer.

¹¹ LAHIRE B. *op. cit.*, p. 75.

¹² Dans ces cas-là, on ne peut pas parler d'illettrisme proprement dit puisque les personnes sont encore scolarisées. Néanmoins ces chiffres fournissent une indication quant à de possibles difficultés futures par rapport à la maîtrise de la lecture et de l'écriture.

¹³ Exemples des enquêtes PISA, de l'enquête IALS menée entre 1994 et 1998 sur la « littéracie » des adultes.

¹⁴ Rapport *Illettrisme: les chiffres – exploitation par l'ANLCI de l'enquête Information et vie quotidienne conduite en 2004-2005 par l'INSEE* consulté sur le site de l'ANLCI le 24 août 2008.

http://www.anlci.fr/fileadmin/Medias/PDF/ACCUEIL/Les_chiffres_de_l_illettrisme.pdf

Rapportés à chaque catégorie socio-professionnelle, les chiffres montrent qu'il y a tout de même une plus grande probabilité de rencontrer des illettrés parmi les personnes au chômage que parmi celles qui travaillent :

- 8% de ceux qui ont un emploi sont considérés comme illettrés
- 15% des chômeurs
- 14% de ceux qui sont au foyer
- 31% des autres inactifs.

5% des illettrés sont allocataires du RMI. Ainsi, ce sont 26% des allocataires du RMI qui seraient en situation d'illettrisme.

Quant à la langue que les illettrés utilisaient dans leur enfance, il s'agit pour 74% d'entre eux du français exclusivement. Mais de la même manière, on constate une sur-représentation de l'illettrisme chez ceux qui utilisaient une autre langue dans leur enfance (29% de ceux qui parlaient uniquement une langue régionale, 18% de ceux qui parlaient uniquement une langue étrangère).

Cependant, l'ensemble de ces chiffres vont tout de même à l'encontre de certaines idées reçues : ils montrent notamment que « *tous les illettrés ne sont pas des exclus* »¹⁵.

L'organisation de la lutte contre l'illettrisme : acteurs et dispositifs

Comment s'organise aujourd'hui la lutte contre l'illettrisme, dont l'importance a été maintes fois répétée par les gouvernements successifs¹⁶? Depuis 1998, la lutte contre l'illettrisme est intégrée à d'autres politiques, afin d'éviter de stigmatiser les individus. Cela a entraîné la création de l'ANLCI en remplacement du GPLI : l'ANLCI est une structure à vocation transversale, dont le rôle est de fédérer et de coordonner les différentes initiatives engagées dans la lutte contre l'illettrisme. Nous allons présenter ici successivement les différents types d'acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI

L'ANLCI est un groupement d'intérêt public. Son conseil d'administration comprend des représentants de divers ministères (ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la défense, ministère de la jeunesse, ministère de la culture et de la communication, délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain...), l'ANPE, l'AFPA, l'INRP, des fonds d'assurance-formation de diverses branches professionnelles et les associations représentant les différents niveaux de collectivités territoriales. Les organisations syndicales et de nombreuses associations comme ATD-Quart Monde ou les fédérations d'éducation populaire sont partie prenante du comité consultatif.

De nouvelles missions ont été confiées à l'ANLCI lors de sa création en octobre 2000. Son rôle est de « *fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs [qui agissent pour lutter contre l'illettrisme] pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.* » ; l'ANLCI « *organise le partage du travail* ». « Elle

¹⁵ Rapport *Illettrisme: les chiffres – exploitation par l'ANLCI de l'enquête Information et vie quotidienne conduite en 2004-2005 par l'INSEE* [en ligne]

¹⁶ Ainsi en 2002, le Premier ministre a désigné la maîtrise du français et la lutte contre l'illettrisme comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Cette priorité a été réaffirmée par le Président de la République en 2003.

n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'actions qui conjugue les efforts de tous. »¹⁷.

Ainsi, le mot d'ordre de l'ANLCI est « *réunir pour mieux agir* ». Ses principales missions sont « *mesurer* » l'ampleur et les caractéristiques de l'illettrisme, « *organiser* » et coordonner les actions menées par les différents acteurs et « *outiller* » les intervenants, notamment par la mise en commun des bonnes pratiques lors du « *Forum permanent des pratiques* ».

En 2003 l'ANLCI s'est dotée d'un « *cadre national de référence* » qui explicite ses missions, ses modalités d'action et les objectifs poursuivis. Ce cadre national précise bien l'esprit dans lequel est envisagée la lutte contre l'illettrisme aujourd'hui :

*« Compte tenu de la multiplicité des contextes, des âges et des situations où l'illettrisme s'enracine, l'action doit être diversifiée et concertée. Des personnes de tous âges, dans des situations très différentes peuvent être concernées. Elles ne constituent pas un public homogène, ce qui rend complexe l'organisation d'une politique globale. La lutte contre l'illettrisme exige une démarche transversale. Elle s'inscrit dans les politiques éducatives, linguistiques, culturelles et sociales, dans les politiques d'accès à l'emploi et de professionnalisation ainsi que dans les projets d'aménagement des territoires et de développement des entreprises. »*¹⁸

Dans cet esprit ont été instaurés les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme. En effet dans chaque région est nommé un chargé de mission ANLCI¹⁹. L'une de ses missions est d'impulser et de coordonner la mise en place de ces plans. Ceux-ci permettent d'articuler diverses politiques sectorielles et de mettre en oeuvre, au plus près du territoire, une politique interministérielle. Le cadre national de référence apporte les précisions suivantes :

« Reposant sur une double dimension interministérielle et interpartenariale, les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme doivent donner lieu à une contractualisation autour d'objectifs définis de manière concertée dans chacun des champs que recouvre la lutte contre l'illettrisme [...]

*Ils traduisent les engagements quantitatifs et financiers pris, dans leur domaine d'action respectif, par chaque service déconcentré de l'Etat et par les collectivités territoriales ou locales dans un cadre coordonné par le chargé de mission régional de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme placé auprès du Préfet de région. »*²⁰.

Ces plans régionaux doivent également s'articuler avec d'autres dispositifs tels que la politique de la ville²¹ ou bien le programme IRILL²². En décembre 2008, ce sont dix-huit régions qui ont signé et mis en oeuvre un plan régional de lutte contre l'illettrisme²³.

¹⁷ LEPEYTRE J. et PARRA-PONCE E. *Lutter ensemble contre l'illettrisme*, p. 153.

¹⁸ ANLCI, *Lutter ensemble contre l'illettrisme – cadre national de référence*, p. 11.

¹⁹ Ce chargé de mission est nommé par le préfet de région et la directrice de l'ANLCI, en concertation avec le conseil régional. Il est le plus souvent rattaché au SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) ou à la DRTEFP (direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).

²⁰ ANLCI. *op. cit.*, p. 49-50.

²¹ Celle-ci est animée désormais par l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) qui dispose d'une compétence en matière de lutte contre l'illettrisme, celle-ci se limitant cependant aux territoires couverts par la politique de la ville (quartiers ciblés dans les contrats urbains de cohésion sociale).

²² « Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme » : programme mis en oeuvre par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Depuis plusieurs années, ce programme finance, avec le concours du Fonds Social Européen, des actions de formation visant l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle des personnes illettrées.

²³ Alsace, Picardie, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Ile-de-France, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente, Limousin, Bourgogne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA, Corse, Réunion, Guyane, Martinique. Le plan régional est en attente de signature dans trois régions (Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne et Franche-Comté). Il est en préparation dans cinq régions (Lorraine, Bretagne, Aquitaine, Guadeloupe et Mayotte). Enfin une région en est au stade du diagnostic (Auvergne).

Les centres ressources illettrisme

Les premiers centres ressources illettrisme (CRI) ont été créés à l'initiative des préfetures de région dans les années 1990, suite à la création du GPLI en 1984. Leurs missions principales consistent à informer le « tout public » sur les actions (élaboration d'un répertoire régional ou départemental des acteurs et dispositifs de lutte contre l'illettrisme...), à professionnaliser les acteurs et les mettre en réseau (organisation de formations, de journées d'études) et à conseiller, capitaliser et diffuser les ressources. Les CRI participent aux groupes de travail de l'ANLCI et sont membres de son comité consultatif.

Les dispositifs de formation

Le préalable indispensable à l'entrée en formation, à savoir susciter la demande de formation, est souvent difficile à réaliser. En effet, les personnes en situation d'illettrisme essaient la plupart du temps de le dissimuler et hésitent à reconnaître ce problème et à demander une aide, un accompagnement. Il semble que seuls 3 à 5% des illettrés s'engagent chaque année dans une formation.

L'orientation des personnes vers les structures de formation est souvent le fait des travailleurs sociaux, des associations de quartier, de l'ANPE, de l'AFPA ou des missions locales.

Les dispositifs de formation à la lecture et l'écriture sont divers. On peut mentionner les ateliers permanents spécialisés, qui sont caractérisés par des possibilités d'entrées/sorties permanentes dans le cursus de formation ainsi que par un rôle actif de l'apprenant. Ces formations essaient ainsi de s'adapter à des adultes, en évitant de les replacer dans un schéma scolaire de rapport maître-élève. D'autres formes d'accompagnement sont proposées aux personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion. Enfin, des stages ou des formations intégrées au travail sont proposées aux actifs ; la lutte contre l'illettrisme des salariés doit en effet être pris en compte désormais dans les plans de formation des entreprises.

Depuis près de vingt ans, le Ministère du travail est le principal financeur des politiques de lutte contre l'illettrisme en France. Ainsi, l'objectif principal des dispositifs de lutte contre l'illettrisme semble être l'accompagnement vers l'emploi ou le maintien dans une activité professionnelle. D'autres ministères contribuent financièrement à la lutte contre l'illettrisme, de même que les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences (exemple du conseil général, qui finance des actions de formation destinées aux bénéficiaires du RMI).

Par ailleurs, on peut noter que les organismes de formation sont souvent polyvalents, et dispensent cours d'alphabétisation, de F.L.E.²⁴, et actions de lutte contre l'illettrisme et de réinsertion sociale. C'est le cas par exemple des grandes associations déclarées d'utilité publique, telles que la Croix-Rouge, le Secours populaire, Emmaüs... et également de nombreux centres sociaux et associations de quartier. Malgré leur polyvalence, tous ces organismes doivent souvent « faire avec » l'hétérogénéité des groupes d'apprenants qui leur sont adressés.

²⁴ Français Langue Étrangère : pour des personnes qui ont été scolarisées dans un autre pays que la France. La distinction avec les personnes analphabètes est que dans ce cas, les personnes ont déjà appris à maîtriser un code écrit.

LE POINT DE VUE DES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : QUELLE LÉGITIMITÉ POUR LES BIBLIOTHÈQUES ?

Quelle place les acteurs que nous venons de présenter assignent-ils à la bibliothèque, s'il lui en assignent une, parmi le vaste ensemble de structures oeuvrant pour la lutte contre l'illettrisme ? Perçoivent-ils comme légitime l'implication des bibliothèques dans ce domaine ? Si oui, quel sens y attribuent-ils ?

Le fait de mobiliser des acteurs culturels, et notamment la bibliothèque, pour lutter contre l'illettrisme, ne relève pas de l'évidence pour bon nombre d'acteurs impliqués dans ce champ d'intervention. Soit l'utilité de ce recours à l'activité culturelle n'est pas clairement perçue par eux, soit elle est vue comme « la cerise sur le gâteau ».

Par ailleurs, les acteurs qui pensent que la culture a son rôle à jouer dans la lutte contre l'illettrisme - et ils sont de plus en plus nombreux - n'attribuent pas tous les mêmes objectifs ni les mêmes bénéfices à l'action culturelle.

Nous allons aborder tout d'abord la perception du rôle des actions culturelles par les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, puis plus spécifiquement celle du rôle de la bibliothèque.

Lutte contre l'illettrisme et action culturelle

L'aspect culturel a été très tôt présent dans la conception de la lutte contre l'illettrisme. En effet, le mouvement ATD-Quart Monde, qui est à l'origine de la dénonciation de ce problème, accorde une grande place à la culture²⁵ et y recourt de manière importante dans ses actions. Pour le mouvement, culture et lutte contre l'illettrisme sont indissociablement liées. Ainsi, Pierre Saglio, Président d'ATD-Quart Monde, explique :

« On ne peut pas lutter contre l'illettrisme des plus pauvres si on ne se donne pas d'abord et en même temps les moyens de restaurer la confiance de chacun en ses capacités à apprendre, à créer, à produire un savoir qui compte pour lui et pour les autres. C'est une des raisons pour lesquelles culture et lutte contre l'illettrisme sont intimement liées. »²⁶

Dans son intervention, Pierre Saglio met également l'accent sur « le droit à la culture » de chacun et cite à ce sujet le père Wresinski, fondateur du mouvement :

« Concrètement il ne s'agit pas du tout de distribuer de la culture aux familles très pauvres qui en sont privées. Il s'agit avant toute chose de permettre à toute une population de se savoir sujet de culture, homme de culture. »²⁷

Le travail sur la culture est ainsi perçu comme un déclencheur, un préalable indispensable aux (ré)apprentissage en ce qu'il permet de retrouver ou de consolider la confiance en soi, à mesure que chacun se découvre porteur d'une culture.

Cette conception comporte une part de tension entre deux visions du rôle que peut jouer la culture dans la lutte contre l'illettrisme : une que l'on peut qualifier d'« utilitaire » puisque la culture est perçue comme un moyen pour atteindre un objectif qui est la maîtrise de la lecture-écriture, et au-delà, « l'insertion », « l'autonomie »²⁸ et une autre qui considère la culture comme une fin en soi, comme un « droit » auquel il faut aider chacun à accéder. La

²⁵ Les auteurs d'*Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* parlent à ce sujet de « conception culturocentrée de la pauvreté » (p 45).

²⁶ ANLCI, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme – Actes de la rencontre nationale – Lyon 14 juin 2006*, p 29.

²⁷ *Idem*, p 28.

²⁸ Pour reprendre des expressions souvent utilisées par les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

vision développée par ATD-Quart Monde mêle ces deux approches, en attribuant toutefois à l'expression « droit à la culture » un sens bien particulier, que l'on ne retrouve pas dans la plupart des autres discours.

La conception d'ATD-Quart Monde n'est pas partagée, loin s'en faut, par l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Mais la tension que nous avons mise en évidence se retrouve de manière assez prégnante dans les propos des uns et des autres. Les positions sont parfois clairement marquées d'un côté ou de l'autre mais le plus souvent chaque acteur mêle les deux aspects dans son discours. Il semble qu'on hésite ainsi en permanence entre différents aspects du rôle que peut jouer la culture dans la lutte contre l'illettrisme.

Il peut être utile à ce stade de décrire les représentations des différents acteurs en reprenant la typologie établie dans l'ouvrage *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* : « les professionnels de la lutte contre l'illettrisme » auxquels nous ajouterons les représentants des différentes institutions engagées dans la lutte contre l'illettrisme ; « les professionnels de la formation » et les « professionnels de l'action sociale »²⁹. Précisons qu'il ne s'agit pas de présupposer que chacune de ces catégories d'acteurs a une vision homogène et partagée du rôle de la culture, mais cette présentation permet de restituer les discours et représentations à partir d'une situation et de préoccupations communes.

Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme

Dans son cadre national de référence, l'ANLCI préconise « une offre de services variée et personnalisée » pour les adultes en situation d'illettrisme. Parmi ces services figure la possibilité d'« aller à la rencontre de l'écrit lors d'activités culturelles ou d'activités sociales ». Ce point est détaillé ainsi dans le cadre de référence :

Les « moments de formation formelle ne sont pas les seuls à apporter une aide pour faciliter l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Avec une toute autre logique et d'autres méthodes, les actions culturelles sont des leviers précieux pour donner à chaque personne l'occasion de rencontrer la culture de l'écrit, de pratiquer d'autres langages à travers des activités qui font appel à la sensibilité, au partage, à l'écoute et à l'expression de soi. [...] C'est souvent l'occasion d'avoir un autre rapport aux autres et à soi-même, de resituer sa propre culture dans un ensemble plus large. [...]

Ces activités sont rarement identifiées comme des actions de lutte contre l'illettrisme mais elles y concourent cependant de manière importante. »³⁰

Pour l'ANLCI, le recours à la culture est donc un élément indispensable de la lutte contre l'illettrisme. Selon Hervé Fernandez, secrétaire général de l'Agence³¹, l'intérêt de l'action culturelle existe à deux niveaux : à très court terme, l'action culturelle est un moyen de ré-investir ce que l'on a appris, de le mettre en pratique, par exemple lors d'ateliers d'écriture. Plus largement, l'action culturelle sert de « déclencheur » : il s'agit « d'emprunter un détour » pour arriver aux apprentissages formels, pour « se dire qu'on est capable alors qu'on a intériorisé un échec ». Se pose cependant la question de l'évaluation de l'impact des actions culturelles menées quant à la résorption de l'illettrisme : c'est l'un des chantiers sur lesquels l'ANLCI compte travailler.

Témoigne de cet intérêt accordé à l'action culturelle, le fait que l'Agence ait commandé une étude sur ce sujet à l'Observatoire des politiques culturelles. Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2006 sous le titre *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*³²

²⁹ BORDEAUX M.-C., BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p.25.

³⁰ ANLCI, *Lutter ensemble contre l'illettrisme – cadre national de référence*, p. 39-40.

³¹ Entretien réalisé le 12 septembre 2008.

et ont donné lieu à l'organisation d'une rencontre nationale à Lyon le 14 juin 2006 afin de débattre des apports de cette recherche³³.

Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI, déclarait en introduction à ce colloque :

*« Souvent perçue comme un à-côté, parfois même comme un luxe inutile sans aucun rapport avec l'insertion dans l'emploi, l'action culturelle est en réalité un chemin souvent essentiel pour provoquer le déclic et retrouver le chemin des apprentissages. »*³⁴

L'action culturelle est ainsi perçue comme très importante par la principale structure de lutte contre l'illettrisme en France. On note néanmoins que le rôle qui lui est dévolu est celui de « déclencheur » pour permettre les apprentissages ; l'accès à la culture ne semble guère constituer une finalité en soi.

Parmi les personnes présentes à ce colloque figuraient de nombreux élus politiques ou des directeurs de services de collectivités. Eux aussi ont exprimé leur vision du rôle de la culture dans la lutte contre l'illettrisme. Une limite importante est cependant à mentionner : on peut supposer que les personnes présentes au colloque étaient sensibilisées à la lutte contre l'illettrisme et à son lien avec l'action culturelle ; d'ailleurs la plupart des intervenants donnent l'exemple d'actions qu'ils ont menées en ce sens dans leur collectivité. L'analyse de ces discours permet donc seulement de prendre conscience des variations existantes dans le rôle attribué à la culture ; il ne permet malheureusement pas d'entendre les arguments de ceux, nombreux, qui pensent que l'action culturelle ne présente guère d'intérêt pour lutter contre l'illettrisme.

Certains élus expriment leur vision de la culture comme élément indispensable de la lutte contre l'illettrisme car cette insuffisante maîtrise de la lecture-écriture relève selon eux d'une problématique éminemment culturelle. Jean-Jacques Queyranne, président de la région Rhône-Alpes, l'exprimait en des termes très clairs :

*« Si une personne qui ne présente pas de handicap mental sévère a pu traverser sa scolarité sans parvenir à maîtriser durablement la lecture, l'écriture et le calcul, le sens commun nous persuade que ce n'est pas en la remettant simplement en situation d'apprentissage qu'on lui permettra de surmonter enfin son problème. Avant d'être des techniques à acquérir, lire, écrire et compter relèvent d'une attitude culturelle. Il est donc légitime de se tourner vers la culture pour qu'elle nous aide à combattre des obstacles dont la nature culturelle ne fait pas de doute. Je suis persuadé pour ma part qu'en matière de lutte contre l'illettrisme, une bonne articulation entre les politiques culturelles et les politiques de formation tout au long de la vie est la clef de tout. »*³⁵

Le recours à l'action culturelle peut notamment permettre de susciter l'envie de lire chez ces personnes « fâchées » avec la lecture ; la formation porterait d'autant plus facilement ses fruits. Eddy Gaillot et Hervé Bourtourault³⁶ déclaraient à ce sujet : « Donner ou redonner le goût de lire, c'est déjà combattre l'illettrisme »³⁷ et Fred Thorel³⁸ affirmait quant à lui que « pour apprendre, il faut aimer apprendre »³⁹

³² BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C., *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*. La Tour d'Aigues : Ed. De l'Aube, 2006. 207 p.

³³ ANLCI, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme – Actes de la rencontre nationale – Lyon 14 juin 2006*. Lyon : ANLCI, 2007. 62 p.

³⁴ ANLCI, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme – Actes de la rencontre nationale – Lyon 14 juin 2006*, p.11.

³⁵ *Idem*, p. 15.

³⁶ Respectivement directeur des affaires culturelles de Longvic et responsable pour la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or.

³⁷ ANLCI, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme – Actes de la rencontre nationale – Lyon 14 juin 2006*, p. 48.

³⁸ Vice-président d'Amiens Métropole.

³⁹ ANLCI, *op.cit.*, p. 34.

L'accent est également mis sur l'effet positif que l'action culturelle peut engendrer sur l'estime de soi : « *la culture apporte la réhabilitation, la sublimation, la restauration de l'estime de soi* »⁴⁰. Là aussi, cela est vu comme bénéfique pour le processus d'apprentissage.

Les professionnels de la formation

Parmi les personnes chargées de la formation des personnes illettrées aux « savoirs de base », la prise en compte de l'outil culturel n'est pas de l'ordre de l'évidence. Un certain nombre de ces professionnels ne perçoivent pas ce que pourrait apporter à leur enseignement le recours à des activités culturelles. Comme l'écrit Marie-Christine Bordeaux, « *l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme occupe une place assez marginale, dans un secteur où dominent les logiques de « rattrapage scolaire » et de formation.* »⁴¹ Emmener les apprenants à la bibliothèque pour écouter des lectures à haute voix est ressenti par ceux-ci comme une perte de temps.

En revanche, une autre partie de la profession semble trouver un intérêt à lier apprentissage et activités culturelles. Pour eux, le recours à la bibliothèque est vécu sur le mode du « *détour* » : l'action culturelle « *n'agit pas directement sur les difficultés des illettrés, mais [...] elle crée un environnement favorable pour un maintien en formation, contribue à redonner confiance en soi, désacralise le rapport à l'écrit, redonne du sens à des besoins perçus d'abord comme utilitaires.* »⁴²

Cette perception de la culture comme « *détour* » est partagée par une bonne part des acteurs institutionnels de la lutte contre l'illettrisme. Les professionnels de la formation, eux, développent également une vision du rôle de la culture comme « *déplacement* » : « *le coeur de l'activité n'est plus la ou les difficultés vécues par les personnes, mais l'éducation du regard, la réalisation d'un objet, d'un texte qui s'appuient sur les potentialités créatrices de ces mêmes personnes.* »⁴³

Parfois est évoqué le rôle de la culture comme « *déclencheur* » d'une envie d'entamer une formation à la lecture-écriture. Cependant les activités culturelles sont généralement proposées aux personnes illettrées une fois qu'elles sont entrées en formation, dans le cadre de leur cursus d'apprentissage, et non pas en amont. Ce rôle de déclencheur est donc à relativiser. En revanche, les activités culturelles sont souvent perçues comme favorisant le maintien en formation des personnes. Elles sont vues comme stimulantes car elles permettent aux apprenants de prendre conscience de leurs capacités d'expression, de création ; elles apportent également une ouverture sur d'autres dimensions et procurent une sorte d'évasion par rapport aux difficultés vécues quotidiennement.

Ces dimensions de l'expérience culturelle devraient permettre d'« *aider à exorciser leur peur de l'échec, le plus souvent, à tort ou à raison, rattachées à l'expérience scolaire, même si sont convoqués comme facteurs explicatifs à l'origine de cet échec des raisons d'ordre social, culturel, économique, familial ou psychologique.* »⁴⁴ Ainsi, certains professionnels de la formation pour adultes tiennent à se démarquer de l'école et de ses méthodes, qui sont tenues pour responsables des difficultés d'apprentissage de ceux qui plus tard seront qualifiés d'illettrés. L'intégration d'expériences culturelles notamment permet cet éloignement par rapport à des méthodes purement scolaires. Plus globalement, les personnes illettrées sont vues comme porteuses d'un sentiment d'échec, connu notamment à l'école, qu'il

⁴⁰ Michel David, directeur des affaires culturelles de Roubaix, dans ANLCI. *op. cit.*, p. 33.

⁴¹ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *op. cit.*, p. 18.

⁴² *Idem*, p. 30.

⁴³ *Ibid.* p. 30.

⁴⁴ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *op. cit.*, p. 115.

s'agit avant tout d'exorciser afin de rendre la personne disponible pour de nouveaux apprentissages.

Les professionnels de l'action sociale

Ces professionnels interviennent auprès des personnes illettrées non pas directement dans une perspective de formation, mais pour un suivi plus global de la personne et de ses difficultés. Le recours à la culture peut être intégré dans cette prise en charge. L'action culturelle est alors considérée comme « *un travail pédagogique indirect, dans un objectif final d'insertion.* »⁴⁵

L'illettrisme est perçu comme un ensemble de difficultés interdépendantes, dont l'accès à la culture représente l'un des aspects et doit donc être traité, au même titre que l'accès au logement ou au travail. L'action culturelle a alors toute sa place pour aider la personne à s'insérer ou se-réinsérer dans la société.

Lutte contre l'illettrisme et bibliothèques

Si l'intérêt de l'action culturelle pour lutter contre l'illettrisme ne relève pas de l'évidence pour tous les acteurs concernés, le rôle de la bibliothèque est encore davantage sujet à caution.

La bibliothèque : un partenaire culturel privilégié de la lutte contre l'illettrisme?

Il existe à ce sujet un certain paradoxe. « *La lecture publique est le secteur le plus facilement identifié et mobilisé* »⁴⁶ car il peut paraître évident que la bibliothèque, en tant qu'institution culturelle privilégiée de l'accès aux livres, est l'acteur culturel le plus apte à être mobilisé sur des problématiques d'illettrisme. Cependant, « *il ne faut pas pour autant accepter comme évidente l'idée spontanée que le secteur du livre serait plus adapté qu'un autre à la lutte contre l'illettrisme.* »⁴⁷

En réalité, il semble que les musées soient plus facilement mobilisés. C'est ce qu'ont constaté notamment les auteurs de l'étude *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* :

« *Les chercheurs ont été surpris d'être orientés, au moment des premières prises de contact, vers les musées avant même de l'être vers les bibliothèques. Parmi les institutions de la culture légitime, ce sont les musées qui font le plus fréquemment l'objet de visites organisées pour les stagiaires des organismes de formation. On ne peut qu'être frappé par l'importance inattendue de l'institution muséale dans la lutte contre l'illettrisme.* »⁴⁸

Deux raisons semblent pouvoir expliquer cela : la présence ancienne de postes de médiateurs au sein des musées, ainsi que le fait que la fréquentation des musées soit plus facile à mettre en oeuvre : la visite d'un musée fait appel aux sens, à l'expérience sensible et évite cette confrontation avec le livre, qui peut être vue comme une source d'anxiété pour

⁴⁵ *Idem*, p. 26.

⁴⁶ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *op. cit.*, p. 23.

⁴⁷ *Idem*, p. 24.

⁴⁸ *Ibid.* p. 24.

des personnes en situation d'illettrisme. Cécilia De Varine, présidente de l'association Médiation culturelle, approfondit ce dernier point :

« *Quand une personne entre dans une bibliothèque, elle est désignée comme « lecteur ». Mais quand on ne sait pas lire, comment est-on alors désigné? Quand on entre dans un musée, on est un visiteur. Même si cette désignation n'est pas très satisfaisante, elle est plus neutre, plus ouverte, et la dimension d'accueil y est centrale.* »⁴⁹

Même si le terme de « lecteur » n'est pas forcément employé - on peut parler d'« usagers », de « fréquentants », etc- il apparaît cependant que la bibliothèque est un lieu tellement assimilé au livre que sa fréquentation peut réellement constituer un frein pour des personnes illettrées et que leurs accompagnateurs préfèrent organiser des visites ou des activités culturelles avec des musées, des structures du spectacle vivant...

On ressent ainsi une certaine tension, entre une conception de la bibliothèque comme « *domaine essentiel* » dans la lutte contre l'illettrisme « *en ce qu'elles sont le lieu privilégié d'une relation aux livres* »⁵⁰ et une certaine réticence liée à cette même perception de la bibliothèque comme lieu du livre par excellence. Mêler bibliothèques et lutte contre l'illettrisme demande alors un gros travail de préparation et de réflexion autour de ce qui peut se jouer chez les personnes illettrées à ce sujet.

La place dévolue aux bibliothèques dans les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme

Il est intéressant à cet égard d'étudier de plus près les plans régionaux de lutte contre l'illettrisme qui ont d'ores-et-déjà été signés. Sur les dix-huit régions qui s'en sont dotées, nous avons pu consulter les plans de neuf d'entre elles⁵¹.

Dans deux plans, les bibliothèques ne sont absolument pas mentionnées. Dans l'un des deux cas, c'est d'autant plus étonnant qu'une action de constitution d'une malle de livres à destination des animateurs est prévue, portée par la Direction départementale de la jeunesse et des sports, et que les bibliothèques n'y sont apparemment pas associées.

Dans d'autres plans, le rôle des bibliothèques est évoqué, mais de manière relativement marginale. Un plan mentionne seulement une action transversale aux autres, qui s'intitule « *animations et actions culturelles* » sans que les bibliothèques soient précisément nommées. Un autre plan mentionne le rôle joué par les bibliothèques départementales de prêt : recensement des projets menés dans les bibliothèques et financement de certaines actions, notamment d'un centre ressources de littérature jeunesse. Dans une autre région, deux objectifs déclinés au niveau local touchent directement les bibliothèques : « *sensibilisation et formation des bibliothécaires à l'accueil des publics en situation d'illettrisme* » et « *mise en place de liens entre les dispositifs de formation et les actions culturelles.* »⁵² ; la DRAC a été associée à la rédaction du plan et son conseiller au livre détaille dans une annexe les actions de lutte contre l'illettrisme soutenues par la DRAC : les bibliothèques figurent parmi les acteurs impliqués.

Un autre plan⁵³ est assez révélateur de la place ambiguë qu'occupent les bibliothèques. Ce plan recense, en préambule, l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ; or les bibliothèques ne sont pas citées, alors qu'on trouve par exemple les fédérations d'éducation populaire, les syndicats de salariés, les réseaux des Espaces publics

⁴⁹ ANLCI, *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme – Actes de la rencontre nationale – Lyon 14 juin 2006*, p. 36.

⁵⁰ Propos recueillis auprès d'Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI.

⁵¹ Pays de Loire, Centre, Ile-de-France, Bourgogne, Alsace, Languedoc-Roussillon, PACA, Limousin, Poitou-Charente.

⁵² Plan régional de lutte contre l'illettrisme de la région Centre.

⁵³ Celui de la région Languedoc-Roussillon.

numériques... Cependant parmi les actions ensuite prévues par le plan, les bibliothèques figurent dans deux axes : « *prévenir l'illettrisme* » et « *développer l'acquisition des savoirs de base par des approches indirectes* ». Ce dernier point est développé de la manière suivante :

« Les approches indirectes ne sont pas centrées uniquement ou immédiatement sur la formation aux savoirs de base. Elles sont adaptées aux publics pour lesquels l'entrée en formation évoque des expériences négatives. »

Ces approches indirectes s'apparentent à une « *démarche culturelle, sensible, de reconquête d'image de soi et de remise en confiance.* »

Dans cette perspective, la construction de « points relais » pour mailler le territoire est prévu, et les bibliothèques sont l'un des lieux pressentis pour les accueillir. Le partenaire pour cette action est la bibliothèque départementale.

Enfin, certains plans accordent une place relativement importante à l'action culturelle en général et à celle des bibliothèques en particulier. L'Ile-de-France par exemple a prévu dans son plan, bien que la DRAC n'ait pas participé à sa rédaction, des actions visant à réaliser un état des lieux et à valoriser, mutualiser les pratiques menées dans le milieu culturel pour lutter contre l'illettrisme. La fiche action correspondante présente ainsi le contexte :

« Le droit à la culture pour tous et le développement des potentialités d'expression artistique et culturelle des personnes ne maîtrisant pas l'écrit sont les objectifs de nombreuses actions culturelles.

Bien que les initiatives soient nombreuses, les actions culturelles et artistiques concourant à la lutte contre l'illettrisme bénéficient en général de soutiens ponctuels non reconduits et sont diluées dans des objectifs plus larges de cohésion sociale et territoriale. Elles sont donc peu visibles, peu capitalisées, et les savoir-faire sont de fait peu partagés.

Les pratiques culturelles prennent dans le même temps une place croissante dans les parcours de formation visant la maîtrise des savoirs de base, et font aujourd'hui partie intégrante de la commande publique de formation.»⁵⁴

En Pays de Loire, l'accent est mis sur le rôle essentiel des bibliothèques, notamment avec le programme « médiathèques de proximité ». La conception de la bibliothèque développée dans ce plan est celle d'un service public qui doit s'adresser à tous, en apportant à la fois de riches outils documentaires et un espace pour la socialisation :

« Démocratique et citoyenne, la bibliothèque se doit d'accueillir un public à l'image de la population, de tout âge et de toute condition sociale.

La bibliothèque s'affirme ainsi comme un lieu de convivialité, de sociabilité, d'apprentissage tout au long de la vie, un lieu de mémoire. Elle offre des fonds documentaires très variés, un accès aux nouvelles technologies, une médiation entre collections et usagers, des services citoyens visant à faciliter les démarches administratives des usagers. »

Le plan insiste ensuite sur le rôle de prévention joué auprès de la petite enfance par les bibliothèques et sur la nécessité de former et sensibiliser les bibliothécaires à la lutte contre l'illettrisme.

Enfin, en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le plan comporte un volet culturel à part entière. Dans le descriptif de l'action correspondante, l'accent est mis sur la place encore trop faible des acteurs culturels dans la lutte contre l'illettrisme. L'on déplore également que les pratiques culturelles ne soient « *pas toujours familières aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme et parfois réduites à des supports de formation, à des détours pédagogiques.* » Pourtant, l'action culturelle présente, selon le plan, un double intérêt : « *le droit d'accès à la culture des personnes en situation d'illettrisme et la facilitation du développement de leurs*

⁵⁴ Souligné par nous.

compétences par des interactions positives avec un projet de formation et d'accompagnement. »

Quant au rôle joué par les bibliothèques, il est loin d'être évident, d'après le plan :

« Le livre se trouve ou plutôt devrait se trouver, de façon privilégiée, au cœur de l'action culturelle et des pratiques développées. Pourtant, [...] l'intermédiaire de l'écrit, obligatoire, rebutant est évité.

L'adaptation du secteur du livre, des espaces de lecture publics à la lutte contre l'illettrisme est effectivement loin d'être évidente.

Ce champ, qui constitue un domaine privilégié, presque « naturel » pour la mise en oeuvre d'interactions fructueuses entre culture- éducation- formation, mérite alors un investissement particulier. »

Tout en réaffirmant la primauté de la bibliothèque comme outil culturel dans l'accès à la lecture-écriture, les rédacteurs de ce plan mettent le doigt sur l'une des difficultés : l'écrit étant vécu comme rebutant par des personnes en situation d'illettrisme, les organismes de formation hésitent alors à utiliser ce support et à mobiliser les acteurs de la lecture publique, préférant des détours plus ludiques et perçus comme plus accessibles.

On le voit donc au travers de cette lecture des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme : la participation des acteurs culturels, et des bibliothèques en particulier, ne constitue pas une évidence pour les acteurs impliqués dans la formalisation de ces plans⁵⁵. Le degré d'implication prêté aux bibliothèques diffère d'une région à l'autre, ainsi que le rôle qui leur est dévolu : apporter des moyens détournés pour parvenir à motiver les personnes durant leurs parcours de formation, permettre un véritable accès à la culture, une reprise de confiance en soi... Certaines régions qui semblent convaincues de l'utilité des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme, déplorent le plus souvent l'insuffisance d'actions menées par celles-ci ou du moins leur manque de visibilité et de cohérence sur le long terme.

QUELLE VISION PAR LES BIBLIOTHÈQUES DE LEUR RÔLE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ?

Comment les bibliothécaires eux-mêmes se situent-ils dans ce débat? Pensent-ils que la lutte contre l'illettrisme fait partie des missions d'une bibliothèque? Avant d'apporter des éléments de réponse à ces questions, il est souhaitable de s'arrêter un instant sur le rôle et les missions des bibliothèques publiques de manière plus générale, et notamment sur le plan social.

Le rôle social des bibliothèques publiques

Rappelons tout d'abord que les missions des bibliothèques ne sont définies dans aucun texte réglementaire :

« Administrativement, il n'existe pas de définition d'une bibliothèque municipale. A fortiori, ses missions ne sont pas définies. C'est donc par commodité que l'on parle des « missions » des BM, qui ne connaissent aucune prescription réglementaire, alors que l'on devrait plutôt évoquer leur « rôle ». [...] Les bibliothécaires,

⁵⁵ Au premier rang desquels la préfecture de région, le conseil régional, le rectorat et parfois d'autres acteurs.

dans ce flottement, ont donc tendance à se fixer eux-mêmes leurs propres objectifs. »⁵⁶

La réflexion collectivement menée par la profession a conduit à reconnaître que la bibliothèque avait un rôle à la fois culturel, éducatif et social. Ainsi, Dominique Baillon-Lalande poursuit :

« Il apparaît clairement que, par ses ressources multiples et ses supports variés, par l'accès libre et gratuit et la consultation sur place, par les conseils qui peuvent accompagner l'offre de lecture, la bibliothèque joue, de fait, un rôle culturel et social important. »⁵⁷

Cette reconnaissance du large rôle joué par les bibliothèques est le résultat d'un cheminement qui a débuté dans les années 1960-1970 et que retrace Dominique Tabah en ces termes :

« Cette période [la fin des années 1960] a coïncidé avec l'apparition de la notion d'animation et l'arrivée dans la lecture publique – le service public de la lecture – d'une génération de bibliothécaires dont la conception du métier était ancrée sur un militantisme en matière d'action culturelle au bénéfice des couches populaires. »⁵⁸

Selon elle, les « idées force et les mots clefs qui rendent compte de cette mutation » sont « le rôle éducatif, culturel, civique et social de la bibliothèque ; la démocratisation culturelle ; l'information du citoyen... ». Dominique Tabah replace dans ce contexte l'implication des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme :

« La bibliothèque fut alors [dans les années 1980] interpellée et assignée à intervenir dans les dispositifs de lutte contre l'illettrisme. C'était accroître son rôle social plutôt que culturel et affirmer sa capacité à lutter contre les phénomènes d'exclusion. »

Ainsi, le questionnement sur la place des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme est à replacer dans le cadre plus vaste des réflexions sur les missions de celles-ci. Les interrogations relatives aux liens entre bibliothèques et lutte contre l'illettrisme sont significatives du fait que la reconnaissance du rôle social de la bibliothèque ne fait pas l'objet de l'unanimité des professionnels aujourd'hui ; et même si l'on s'accorde à reconnaître ces missions de nature sociale, les frontières en sont difficiles à tracer : jusqu'où doit aller la bibliothèque sur ce terrain-là ? Comment peut-elle se positionner par rapport aux structures dont « le social » est le cœur de métier ?

Le positionnement du ministère de la culture

Comment le ministère lui-même situe-t-il son action et celle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme ?

Il existe une mission « maîtrise de la langue, lutte contre l'illettrisme et action territoriale » au sein de la délégation générale à la langue française et aux langues de France du Ministère. Celle-ci a produit une plaquette en 2007 intitulée *L'action culturelle contre l'illettrisme*. Dans cet écrit le ministère positionne la culture d'une manière proche des acteurs de la lutte contre l'illettrisme :

« La lutte contre l'illettrisme ne relève pas des missions traditionnelles de la culture. Cependant [...] le détour par certaines pratiques artistiques, espaces de

⁵⁶ BAILLON-LALANDE D. *Missions multiples et nécessaires convictions*. [en ligne]

⁵⁷ *Idem*

⁵⁸ TABAH D. *Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny*. [en ligne]

l'imaginaire et de la création, peut dans bien des situations s'accompagner d'un retour de l'envie d'apprendre à lire et à écrire. L'action culturelle peut favoriser la maîtrise du français. »

Sont cités les différents acteurs du ministère de la culture qui participent à la lutte contre l'illettrisme : la direction du livre et de la lecture, la délégation au développement, la délégation générale à la langue française, et bien sûr les DRAC. Le ministère est également membre du conseil d'administration de l'ANLCI. La brochure donne en outre l'exemple de la Semaine de la langue française, coordonnée chaque année par le ministère, et de son opération des « dix mots ».

Concernant les bibliothèques, le ministère s'était emparé très tôt de la problématique de la lutte contre l'illettrisme puisqu'il avait fait paraître dès 1986 un ouvrage intitulé *Bibliothèques publiques et illettrisme*. En préface, Jean Gattegno, alors directeur du livre et de la lecture, écrivait :

« L'illettrisme rebute et parfois décourage. Faut-il s'y résigner? Après tout les bibliothécaires ne sont pas chargés d'apprendre à lire. Toute la question est donc de savoir s'il existe des réponses proprement culturelles au problème de l'illettrisme. [...] La lutte contre l'illettrisme ne se réduit pas à des problèmes d'apprentissage de la lecture et elle s'inscrit à part entière dans les missions des bibliothèques publiques. Ce fut dès 1984 le point de vue du Ministère de la Culture. »⁵⁹

Trois ans plus tard paraissait un autre ouvrage intitulé *Bibliothèques publiques et illettrisme*, dans lequel le ministère restituait les résultats d'une enquête menée par la direction du livre et de la lecture et destinée à connaître les actions menées par les bibliothécaires dans ce domaine. Pour Bernard Lahire, cette enquête est en fait « *une manière de mobiliser les bibliothécaires, un instrument de « concernement » autant que de connaissance : Savez-vous qu'il faut « lutter contre l'illettrisme »? qu'avez-vous fait jusque-là pour aller dans ce sens? »*⁶⁰

On constate néanmoins que de telles initiatives n'ont pas été reconduites depuis. Le champ de l'illettrisme semble être moins investi. Ainsi, on peut lire dans la brochure précédemment évoquée du Ministère de la culture parue en 2007 que « *la contribution des arts et de la culture à la lutte contre l'illettrisme est un enjeu nouveau pour l'action culturelle.* »⁶¹ Pourtant, cette problématique est interrogée et investie depuis au moins vingt ans...

Des désaccords quant à la pertinence d'une intervention des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme

Parmi les bibliothécaires, le premier constat que l'on peut faire est celui d'une absence d'unanimité concernant le bien fondé de l'implication des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme. Précisons toutefois, comme pour les élus dont nous rapportons plus haut les propos, que la part des bibliothécaires estimant que la lutte contre l'illettrisme ne relève pas de leurs missions, est nécessairement minorée dans notre étude : les personnes qui écrivent des articles à ce sujet, répondent à un questionnaire... sont prioritairement ceux qui se sentent concernés par ce domaine.

Dans une réponse à notre questionnaire, un bibliothécaire s'exprimait en ces termes :

⁵⁹ Ministère de la culture. *Bibliothèques publiques et illettrisme*. 1986, p. 5.

⁶⁰ LAHIRE B. *L'invention de « l'illettrisme »*, p. 102.

⁶¹ DGLF. *L'action culturelle contre l'illettrisme*. [en ligne]

« Une médiathèque n'a pas pour mission la lutte contre l'illettrisme. Nous avons pour vocation la diffusion, la médiation vers la culture et non l'enseignement d'une langue. »

La lutte contre l'illettrisme est ici vue au sens strict de « l'enseignement d'une langue ». Au-delà du fait que cette définition ne soit pas tout à fait exacte, cette remarque renvoie à l'altérité qui semble marquer de manière profonde illettrés et bibliothèques : ces dernières étant le lieu par excellence de l'écrit et de la lecture, comment pourraient-elles s'adresser à des personnes qui ne savent pas lire? C'est un peu comme si maîtriser la lecture et l'écriture était un pré-requis indispensable avant de pouvoir entrer dans une bibliothèque.

Les bibliothécaires semblent parfois plus à l'aise avec la notion de « prévention de l'illettrisme » qu'avec celle de « lutte contre l'illettrisme » à proprement parler. Ainsi, François Larbre, à l'époque directeur de la Bibliothèque de Marseille, s'exprimait en ces termes lors de l'ouverture de la Journée régionale du Forum Permanent des Pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme :

« Je ne suis pas certain que les bibliothèques soient vraiment les mieux placées pour régler les questions d'illettrisme, pour lutter contre l'illettrisme, puisque, par nature, dans les bibliothèques, on rencontre des gens qui n'ont pas trop de difficultés avec le rapport à l'écrit. En revanche, je crois que les bibliothèques ont plus un rôle à jouer dans la prévention de l'illettrisme. »⁶²

La prévention de l'illettrisme semble être un domaine mieux maîtrisé par les bibliothécaires : les actions envers la petite enfance et les scolaires notamment se sont fortement développées dans les bibliothèques. Agir au niveau préventif paraît ainsi plus facile, dans le sens où c'est un prolongement naturel de ce qui se fait déjà dans de nombreuses bibliothèques. Il en va autrement quand on essaie de s'adresser plus spécifiquement aux personnes qui apparaissent comme le « non-public » absolu des bibliothèques puisqu'incapables d'accéder aux ressources de celles-ci qui se présentent essentiellement sous forme écrite.

Au-delà du sentiment d'étrangeté qui peut être ressenti par les bibliothécaires face aux personnes illettrées, on retrouve bien la question des missions des bibliothèques : où peut-on placer des limites aux multiples fonctions que peut remplir la bibliothèque ?

Les principes qui sous-tendent l'investissement des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme

La majorité des professionnels avec lesquels nous nous sommes entretenue estiment que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'illettrisme.

Ces positions sont souvent exprimées au nom du « service public » qui représente le cadre d'action des bibliothécaires : cela signifie alors s'adresser à tous les publics sans exception. Une bibliothécaire explique ainsi :

« Cela relève de notre mission de service public. Favoriser l'accès autonome à l'écrit, à la lecture, à la culture. »

On peut rappeler ici l'article 3 de la Charte des bibliothèques adoptée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques :

« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour

⁶² François LARBRE, in *Journée régionale du Forum Permanent des Pratiques. Des actions pour prévenir l'illettrisme*, BMVR de l'Alcazar, Marseille, le 13 février 2007. <http://www.paca.pref.gouv.fr/sgar/actualites/docs/illettrisme/2007/mlarbre.pdf>

permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »

On remarque que les discours relatifs à la lutte contre l'illettrisme reprennent les mêmes thématiques : assurer l'autonomie des personnes, garantir l'exercice des droits des citoyens et par-là même oeuvrer pour la démocratie. Les discours des bibliothécaires justifiant leur implication dans la lutte contre l'illettrisme s'appuient sur cet ensemble de notions et de valeurs.

Enfin, pour les bibliothécaires, il s'agit également de revendiquer leur rôle social :

[Concernant le choix du thème d'une journée d'étude sur l'illettrisme] Annick Guinery (bibliothèque municipale de Choisy-le-Roi) justifia le choix de ce thème par le rôle de lien social que revendiquent les bibliothèques et par leur souci de toucher les publics en difficulté qui les fréquentent peu ou pas. Même si elle reconnut que le sujet pouvait apparaître comme « galvaudé » aux yeux de certains. »⁶³

Cependant, dans les actions menées, les finalités poursuivies peuvent être de différentes natures. Là non plus, il n'existe pas de réel consensus mais bien plutôt des nuances subtiles quant à la manière des bibliothécaires de se positionner vis-à-vis des personnes en situation d'illettrisme.

Faire venir les personnes illettrées à la bibliothèque

Dans certains discours, un objectif essentiel semble être de faire venir les personnes en situation d'illettrisme à la bibliothèque.

Ainsi, interrogée sur le succès des actions menées en direction de groupes d'apprenants, une bibliothécaire répond :

« le succès d'avoir fait entrer un peu la bibliothèque et les bibliothécaires dans le paysage des apprenants ».

De même, dans un film tourné pour l'ANLCI à Segré, en Pays de la Loire, le directeur de la médiathèque explique que l'un des buts poursuivis était bien de « faire venir ceux qu'on appelle les non-lecteurs à la bibliothèque » ; il explique ensuite que, à la fin de leur parcours de formation, certains apprenants reviennent s'inscrire de manière autonome à la bibliothèque, ce qui est pour les bibliothécaires une « source de satisfaction ».

Enfin, Joëlle Guidez, dans un article présentant les actions menées à la médiathèque d'Albertville, écrivait en conclusion :

« Il est beaucoup trop tôt pour évaluer le dispositif. Certains apprenants viennent déjà, de leur propre gré, lire, feuilleter les revues disponibles au kiosque de la médiathèque : premier pas d'appropriation d'un équipement culturel. »⁶⁴

Dans tous ces discours, l'une des finalités de l'action des bibliothèques consiste à faire en sorte que les personnes illettrées viennent à la bibliothèque. D'ailleurs très souvent, en l'absence de critères d'évaluation de l'efficacité des actions, sur laquelle nous reviendrons, l'aune de mesure de la réussite d'une action est celle-ci : les personnes sont-elles ensuite revenues à la médiathèque? La question de l'autonomie est de nouveau prégnante. Revenir seul à la bibliothèque signifie que l'on a acquis une familiarité et une autonomie dans le rapport au livre et à l'institution culturelle qu'est la bibliothèque.

Cela rejoint également une préoccupation relativement constante qui est celle de la démocratisation de l'accès à la bibliothèque. Ces établissements cherchent en permanence à gagner de nouveaux publics, à augmenter le nombre des fréquentants mais surtout à élargir la

⁶³ DOURY-BONNET J. *L'illettrisme entre actions et réflexions*. [en ligne]

⁶⁴ GUIDEZ J. *Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville*. [en ligne]

composition socio-professionnelle des publics. On se préoccupe alors de rendre la bibliothèque accessible aux illettrés comme aux personnes socialement défavorisées de manière plus large, aux personnes âgées, aux adolescents...

Cependant on sent poindre dans certains propos tenus quelques ambiguïtés. Parfois la volonté de reconnaissance de la bibliothèque, tant par les publics potentiels que par les partenaires, semble prendre le pas sur d'autres considérations plus tournées vers le service aux personnes. Ainsi, l'une des bibliothécaires interrogées expliquait :

« Ce sont les bibliothèques qui ont été à l'origine de ce projet, le but étant de créer et d'asseoir des partenariats pour la bibliothèque de [...], encore nouvelle et mal connue, et d'approfondir ses partenariats pour la bibliothèque de [...]. »

Ici, la lutte contre l'illettrisme est perçue principalement comme un moyen pour se faire connaître des partenaires et s'insérer dans les réseaux d'action locaux.

Dans le même ordre d'idées, Joëlle Guidez écrivait : *« Ces premières dispositions donnent à la médiathèque une image d'ouverture. »*

L'on sent bien que certaines préoccupations attachées à la lutte contre l'illettrisme rejoignent des considérations liées à l'image de la bibliothèque notamment auprès de ses potentiels partenaires. Peut-être les bibliothécaires ressentent-ils également le besoin de légitimer la bibliothèque dans son rôle social et ce souci devient finalement dans certains cas une fin en soi. Cette dimension est présente également dans ce témoignage d'une bibliothécaire :

« Un travail essentiel, c'est d'avoir mené une action en collaboration avec des organismes agissant sur le terrain, avoir montré que les bibliothèques peuvent apporter leur pierre à un travail en prise avec la société locale, sans sacrifier la valeur culturelle visée, mais sans vouloir imposer leur mode de fonctionnement ou leurs idéalismes. Les associations, mais aussi les financeurs et les tutelles, en ont tiré satisfaction. »⁶⁵

Pour légitime qu'elle soit, cette préoccupation d'inscrire la bibliothèque dans le tissu local et de travailler à sa reconnaissance tant par les partenaires que par les publics éloignés, ne doit pas faire perdre de vue le sens que l'on peut donner aux actions proprement dites, et la réflexion autour de celui-ci.

Favoriser l'apprentissage des personnes illettrées

Qu'est-ce qui est visé au travers des actions menées par les bibliothèques à destination des personnes illettrées? Favoriser l'autonomie, l'indépendance, l'accès à l'espace public, sont des objectifs régulièrement réaffirmés par les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, et que les bibliothécaires impliqués reprennent à leur compte.

En quoi les bibliothèques auraient-elles leur pierre à apporter dans cet accès à l'autonomie? On peut repérer plusieurs dimensions dans les discours.

⁶⁵ Souligné par nous.

Le recours à la bibliothèque comme facteur de motivation dans les apprentissages

Dans certains cas, les préoccupations des bibliothécaires rejoignent celles des formateurs quant au rôle de la culture comme « détour » dans des cursus d'apprentissages plus formels :

« Le projet [un atelier d'écriture] était de faire sortir les apprenants de leur univers habituel, souvent démoralisant (les formateurs déploraient que les centres de conversation restent souvent leurs problèmes du quotidien) et le récit (moitié enquête, moitié conte) témoigne qu'ils se sont beaucoup amusés, et ont fait appel à leur imagination. »

Ainsi cette bibliothécaire partage le point de vue des formateurs, en regrettant notamment que les apprenants ne sortent pas de leurs préoccupations quotidiennes. L'apport de la bibliothèque est alors de procurer une évocation et de permettre d'exercer l'imagination et le potentiel créatif des personnes en situation d'illettrisme. La bibliothèque permet de « décentrer » les apprentissages et d'apporter des supports nouveaux et différents, ce qui contribue à entretenir la dynamique de formation.

La bibliothèque comme lieu de sociabilité

Cette dimension est très souvent présente dans les discours des bibliothécaires. Si elle est rarement présentée comme un objectif principal, elle est en revanche souvent mentionnée dans les effets que les bibliothécaires cherchent à produire lorsqu'ils accueillent des groupes d'apprenants par exemple. Susciter des moments d'échanges, de discussions, permettre des rencontres, fait partie des préoccupations des bibliothécaires, qui essaient de faire en sorte que les apprenants « *se sentent bien* ». D'ailleurs certaines séances sont organisées autour d'une tasse de café ou d'un goûter, ce qui montre bien l'effet de convivialité qui est recherché.

La bibliothèque comme passeur vers le sens du monde de l'écrit

A la question « pourquoi s'impliquer dans la lutte contre l'illettrisme? », une bibliothécaire apporte la réponse suivante :

« Parce que si à priori on voit peu en bibliothèque de personnes ne sachant pas ou plus lire il paraît impossible que la bibliothèque, lieu de mise en valeur de l'écrit, de médiation vers ce média, reste à l'écart des problèmes d'illettrisme, dans une société où l'écrit commande pratiquement tout, en particulier dans la vie quotidienne. Les personnes illettrées sont tout un public à qui faire découvrir le monde des livres et des revues, comme source de liberté. »

La bibliothèque est ici vue comme devant jouer un rôle de passeur vers un monde inconnu ou mal appréhendé de la part des personnes illettrées, celui de la culture écrite.

Nous allons donner l'exemple ici de deux bibliothèques, celles de Bron et de Grenoble, dans lesquelles cette dimension est particulièrement présente.

Marie-Noëlle George, la directrice de la médiathèque de Bron, rappelle tout d'abord que le rôle de la bibliothèque dans la lutte contre l'illettrisme, « *ce n'est pas d'apprendre le français aux gens* ». Puis, décrivant le rôle de la bibliothèque, elle mêle plusieurs types d'arguments. On retrouve le souhait de « *favoriser l'accès à la bibliothèque* » : « *faire en sorte*

que les illettrés fréquentent la bibliothèque, qu'ils y trouvent leur place et se l'approprient. ». L'on sent bien ici la volonté que la bibliothèque soit un équipement ouvert à tous, sans distinction notamment sociale.

Quant à l'apport propre de la bibliothèque dans le cursus d'apprentissage des personnes, Marie-Noëlle George affirme :

« On doit créer une dynamique autour de la lecture et l'écriture, vues comme un plaisir, c'est-à-dire rendre accessible cette dimension.

[...]

Notre premier rôle, c'est de travailler sur la représentation du livre, de l'écriture, de la bibliothèque. Ne pas être élitiste, dédramatiser ces aspects-là. »

On retrouve ici la volonté de lever des blocages dont on suppose qu'ils sont à l'origine des difficultés vis-à-vis de la lecture-écriture : montrer que le livre est un objet accessible et qu'il peut être source de plaisir. Le rôle de la bibliothèque peut alors être de susciter l'envie pour la lecture, par opposition à une vision souvent négative de l'école qui est parfois accusée, et encore davantage dans les cas d'illettrisme, de ne pas savoir créer cette envie et de ne pas permettre l'accès au plaisir de la lecture, des mots... La lutte contre l'illettrisme est un champ où l'opposition entre bibliothèque et école trouve à s'exercer, du moins dans les représentations de certains acteurs impliqués (bibliothécaires comme institutionnels).

Quant à la médiathèque de Grenoble, elle développe une approche relativement originale du rôle de la bibliothèque par rapport aux personnes illettrées. Comme d'autres, les bibliothécaires en charge de l'accueil des publics « éloignés » se posent en permanence les questions suivantes : *« pourquoi ça fait partie de notre travail? Qu'est-ce qui fonde notre légitimité? »*. Maryse Oudjaoudi, responsable du service « développement de la lecture » et Annie Vuillermoz, référente de la bibliothèque des relais-lecture, apportent la réponse suivante :

« Notre rôle, c'est de favoriser le rapport à l'écrit : le livre et l'écrit sont notre langage commun, c'est le bagage minimal d'un citoyen du XXI^e siècle : c'est « l'écrit » de manière général, utilitaire ou pas, sans mettre d'échelle de valeur. Il est plus que jamais indispensable dans notre société. Or nous sommes aux manettes de lieux que les gens peuvent utiliser en ce sens. »

L'accent est mis de nouveau sur l'autonomie à acquérir et sur les compétences de citoyen qui en découlent. Les bibliothécaires présentent leur établissement comme un lieu-ressources par rapport à l'écrit, dont il semble alors tout naturel de mettre les ressources à disposition de ceux qui le souhaitent :

« En définitive, la bibliothèque met à disposition des documents qui peuvent mener à la maîtrise de l'écrit si les animateurs le veulent. »

Le rôle de la bibliothèque est ainsi présenté de manière relativement modeste. Les bibliothécaires précisent ce que le bibliothèque n'est pas censée faire :

« Notre rôle n'est pas de leur procurer un accès à la culture. Le travail avec les apprenants n'a pas non plus comme objectif de les faire venir à la bibliothèque, de les faire s'inscrire... C'est comme pour les actions hors les murs, c'est illusoire de croire ça, ça ne marche pas comme ça. »

Le rôle de la bibliothèque est ainsi ramené à un objectif précis : restaurer du sens dans le rapport à l'écrit :

« Par exemple, lors des lectures à haute voix, on entraîne les adultes vers un écrit autre que fonctionnel, l'estime de soi, l'échange... Le but est vraiment d'apporter un sens autour du monde de l'écrit. »

On retrouve ici la vision de la bibliothèque comme permettant d'accéder au plaisir et au sens liés à l'écrit, deux éléments qui ont souvent fait défaut dans le passé des personnes en situation d'illettrisme.

Les actions menées par les bibliothèques pour lutter contre l'illettrisme

Nous allons ici examiner la manière dont les bibliothèques impliquées participent à la lutte contre l'illettrisme : quels sont les types d'actions mises en place? De quelle manière ces projets sont-ils menés? Nous allons nous arrêter tout d'abord sur la diversité des contextes locaux et leur importance, puis après avoir présenté les différentes formes d'action, nous terminerons par une analyse des relations de partenariats nouées par la bibliothèque.

L'IMPORTANCE DU CONTEXTE LOCAL ET SA DIVERSITÉ

De manière générale, les bibliothèques n'agissent bien sûr pas seules ; c'est particulièrement le cas pour toutes les actions s'adressant à des publics « éloignés ». Nous aborderons plus loin la question du partenariat, mais avant cela nous souhaiterions pointer l'importance du contexte local dans la mise en oeuvre d'actions à destination des personnes illettrées.

Il est intéressant à cet égard d'étudier l'origine des projets qui sont montés par les bibliothèques.

L'origine des projets

Sur huit bibliothèques dont nous avons pu faire la genèse de l'implication dans la lutte contre l'illettrisme, trois sont à l'origine du projet mis en oeuvre : ce sont elles qui ont pris l'initiative de solliciter les structures locales de lutte contre l'illettrisme et de leur proposer leurs services. Parfois cette prise de contact a été facilitée par un contexte particulier. Ainsi à la bibliothèque municipale de Vienne, ce sont les bibliothèques de quartier qui sont à l'origine des actions ; ces établissements sont rattachés à des centres sociaux, qui eux-mêmes animent des ateliers d'alphabétisation ; les bibliothèques se sont donc proposées pour accueillir ces publics de temps à autre.

Dans deux autres cas, la bibliothèque a été sollicitée par une association ou un centre de formation. L'on peut supposer que dans ces cas-là, la bibliothèque doit être un acteur suffisamment impliqué dans le tissu de partenaires locaux et ainsi être connue et reconnue, pour que des acteurs extérieurs « aient le réflexe » de solliciter la bibliothèque pour des actions de lutte contre l'illettrisme.

Enfin, pour les trois autres bibliothèques, la configuration du contexte local a joué un rôle déterminant. Ainsi, à Grenoble, c'est la volonté d'un élu, dans les années 1980, qui a joué le rôle de catalyseur. Cet élu a souhaité disposer d'un état des lieux de ce qui se faisait sur la commune en matière de lutte contre l'illettrisme. Un groupe de travail a donc été constitué, auquel la bibliothèque a tout de suite été associée, pour recenser les différentes actions menées et réfléchir à de nouveaux projets. La bibliothèque a donc bénéficié d'un contexte porteur, aussi bien au niveau politique que du côté des structures locales : nombre d'entre elles

étaient d'ores-et-déjà sensibilisées au problème de l'illettrisme et impliquées dans des actions. Par exemple c'est une universitaire grenobloise, Yvonne Johannot, qui a créé l'ARALE (Association Recherche/Action autour de la lecture et de l'écriture dans l'Isère) ; ceci a constitué un facteur, parmi d'autres, de dynamisme local autour de cette question de l'illettrisme.

A Bourges, il existait jusqu'au début des années 2000 une structure appelée « commission technique » qui accompagnait la section locale du GPLI⁶⁶ et qui avait pour objectif le soutien aux animateurs, la valorisation et la diffusion des actions... Cette commission était constituée d'enseignants, de travailleurs sociaux, de représentants de l'armée, de structures de formation pour adultes et de représentants des bibliothèques départementale et municipale. La représentante pour la bibliothèque de Bourges estime que sa participation aux travaux de ce groupe lui a permis d'être sensibilisée aux questions d'illettrisme ; ainsi :

« L'initiative des actions menées à la bibliothèque est venue de la connaissance mutuelle des membres de la Commission technique du GPLI du Cher, et de leurs échanges.

On peut dire cependant que c'est probablement l'animateur du GPLI du Cher qui était demandeur au départ. »

La présence d'une structure locale d'animation forte autour de l'illettrisme a donc joué un rôle important pour inciter la bibliothèque municipale à s'investir dans ce champ.

Enfin, à Albertville, dès l'ouverture de la médiathèque en 1992, il y a eu une volonté commune de constituer un réseau afin de réfléchir à l'accès à l'écrit, ce réseau comprenant notamment les missions locales, le centre social... La question posée au départ était : « que peut-on proposer en matière de lutte contre l'illettrisme? ». Ce réseau a fonctionné pendant des années sur la base de réunions régulières entre ses membres, avant de déboucher sur une formalisation des actions que nous examinerons plus loin.

⁶⁶ Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme, « prédécesseur » de l'ANLCI.

Les orientations du tissu local en matière de lutte contre l'illettrisme

Le contexte local peut être, nous venons de l'évoquer, plus ou moins porteur pour que la bibliothèque s'engage dans des actions de lutte contre l'illettrisme. Il convient à présent de préciser que ce contexte, même s'il est composé d'acteurs sensibilisés à la question de l'illettrisme, peut décliner cet intérêt selon différents axes : les élus et les acteurs d'une commune vont développer une approche plutôt culturelle de la lutte contre l'illettrisme, tandis que dans une autre ville les orientations se feront davantage sur des axes de travail social par exemple. A chaque fois, les modalités d'engagement de la bibliothèque vont varier.

Ainsi, à Albertville, une réorientation a été opérée au fil du temps. Le réseau qui s'était constitué autour de l'illettrisme au début des années 1990 s'était orienté au cours des années suivantes vers une approche plutôt sociale du travail en direction des illettrés. Puis, explique Joëlle Guidez⁶⁷, « *un appel à projets a redéfini ses axes et ses orientations en lui donnant une approche plus culturelle* ». Ceci a permis un accroissement du rôle joué par la bibliothèque, au point qu'en 2006, le réseau est devenu un service de la médiathèque intercommunale. Désormais, « *la voie culturelle est délibérément privilégiée* ». Cette réorientation a été indispensable pour que la bibliothèque prenne la place qu'elle occupe actuellement. Si l'approche était restée davantage sociale, le rôle joué par la médiathèque aurait certainement été, non pas inexistant, mais différent.

Une bibliothécaire, qui a travaillé successivement dans une commune plutôt rurale puis dans une grande ville, note que les attentes des partenaires par rapport à la bibliothèque ne sont pas les mêmes : dans la commune rurale, les structures de lutte contre l'illettrisme étaient rares et toute initiative de la bibliothèque était bienvenue ; celle-ci était fréquemment sollicitée par des acteurs qui se trouvaient parfois démunis face à certains de leurs usagers qui étaient en situation d'illettrisme. En revanche, dans la commune urbaine, le tissu local est beaucoup plus riche et les organismes de formation sollicitent assez peu la bibliothèque car ils se suffisent à eux-mêmes ; la bibliothèque doit alors mener une démarche d'ordre plus volontariste et aller à la rencontre des acteurs impliqués auprès des personnes illettrées.

Le rôle du contexte local renvoie également aux caractéristiques de la population qui le constitue et aux besoins de celle-ci. Ainsi, à Bron, la directrice de la bibliothèque estime que les besoins des habitants sont surtout de l'ordre de l'accompagnement, de la réinsertion... Or d'après elle les nouvelles orientations des acteurs de la lutte contre l'illettrisme⁶⁸ sont très axées sur l'insertion professionnelle et l'emploi : d'après Marie-Noëlle George, « *ce n'est pas la problématique des publics qu'on a à Bron* », d'où un sentiment de décalage. La collaboration avec les partenaires potentiels se fera peut-être moins facilement si les priorités d'action et les objectifs visés ne sont pas tout à fait du même ordre.

La bibliothèque est à la fois extérieure et partie prenante de ce contexte local. En effet, il existe en-dehors d'elle et elle doit s'adapter à lui : ce contexte va être alors plus ou moins facilitateur ou motivant pour que la médiathèque s'engage dans un certain type d'actions. En même temps, la bibliothèque contribue elle aussi, au même titre que les autres acteurs de la commune, à l'orientation que peuvent prendre les actions. Dans une certaine mesure elle ne subit pas cet environnement mais doit prendre une part active à exercer elle aussi son influence, avec toutes les limites que celle-ci peut bien sûr rencontrer.

⁶⁷ Dans Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n°5, p. 108-109.

⁶⁸ ANLCI, centre ressources illettrisme du Rhône.

L'institutionnalisation des actions

La configuration du contexte local est donc une donnée importante : l'existence d'acteurs sensibilisés à l'illettrisme et soucieux de s'engager dans des démarches communes, l'impulsion d'un politique, d'un animateur de la lutte contre l'illettrisme... sont des atouts essentiels pour que s'engagent des actions, notamment à la bibliothèque.

L'institutionnalisation des actions menées peut également être perçue comme un atout par les professionnels. Ainsi, une bibliothécaire du département de l'Ain explique, dans l'étude consacrée à « *l'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme* », qu'elle souhaiterait qu'une convention soit signée car ainsi elle se sentirait soutenue par un choix politique fort décidé par le maire⁶⁹. Un conventionnement permettrait de formaliser les engagements des uns et des autres, notamment financiers, et ainsi de sécuriser les actions et de les inscrire dans la durée. Ceci est d'autant plus important que les acteurs concernés déplorent souvent « *la difficulté à pérenniser les projets et [...] le dédale des financements* »⁷⁰. Cependant, ce sentiment n'est pas unanimement partagé : un certain nombre d'acteurs ne sont pas favorables à l'institutionnalisation, au motif notamment des lourdeurs administratives qu'elle entraîne.

L'un des outils forts d'institutionnalisation dans ce domaine consiste en la signature d'un contrat ville-lecture. Ces contrats ont été explicités dans une circulaire du ministère de la culture du 17 juillet 1998. « *À partir d'un état des lieux de la lecture publique, il s'agit d'organiser le développement d'un réseau de bibliothèques et d'élaborer avec tous les acteurs locaux un programme partagé à l'échelle de la commune.* »⁷¹

L'une des bibliothèques que nous avons interrogées mène son action dans le cadre d'un contrat ville-lecture, signé entre l'Etat et les villes de Chartres et Lucé pour la période 2006-2008. L'un des trois axes de travail retenus consiste en « *actions en direction des publics empêchés* », parmi lesquelles figurent les « *actions de lutte contre l'illettrisme* ». Un financement détaillé est prévu pour chaque action à mener. Un comité de pilotage est chargé du suivi du déroulement du plan ; il est composé du directeur régional des affaires culturelles, des inspecteurs d'académie, d'un représentant du SPIP⁷², du chargé des affaires culturelles de l'hôpital, des représentants d'associations comme le centre ressources illettrisme et les maisons pour tous, des représentants municipaux (services Éducation, animation, CCAS⁷³, bibliothèques).

Le contrat ville-lecture permet ainsi de définir des actions et des modes de financement correspondants sur la durée, et d'engager différents partenaires dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des actions.

TYPOLOGIE DES ACTIONS MENÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES

Avant de détailler le type d'actions menées par les bibliothèques, il convient d'examiner quels sont les publics concernés par ces projets.

⁶⁹ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 78.

⁷⁰ DOURY-BONNET J. *L'illettrisme entre actions et réflexions*.

⁷¹ JOGAND A. *Médiateurs du livre : état des lieux*. [en ligne]

⁷² Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

⁷³ Centre communal d'Action Sociale.

Les publics visés par les actions

Majoritairement, les bibliothèques qui interviennent dans la lutte contre l'illettrisme mettent en place des actions qui s'adressent non pas exclusivement aux personnes illettrées, mais bien souvent également aux apprenants en alphabétisation ou en FLE⁷⁴. Ainsi, parmi les bibliothécaires qui ont répondu à notre questionnaire, la plupart conduisent des actions vis-à-vis de ces trois types de publics de manière indifférenciée (les groupes accueillis à la bibliothèque par exemple sont mélangés). Certains ne travaillent même qu'en direction des personnes en alphabétisation ou en FLE et les bibliothécaires en charge de ces actions ont tout de même répondu à un questionnaire qui n'évoquait que les actions de lutte contre l'illettrisme. Ceci est assez symptomatique du traitement indifférencié des uns et des autres. Parmi les bibliothécaires interrogés, aucun ne faisait de différence importante dans la manière d'agir auprès des illettrés ou des personnes en alphabétisation/FLE.

Ainsi, alors qu'en France, depuis la montée en puissance au début des années 1980 de la question de l'illettrisme, les différents responsables politiques et chercheurs ont pris soin d'opérer une distinction entre illettrisme et alphabétisation, sur le terrain celle-ci semble relativement peu prise en compte. C'est du moins le cas dans les bibliothèques mais également dans certaines associations ou structures de formation, dont nous avons vu qu'une bonne part d'entre elles mélangent les publics de manière indifférenciée dans leurs actions.

Dans certains cas, les bibliothécaires perçoivent leur action de manière encore plus large : ils ne conduisent pas d'actions destinées aux personnes en situation d'illettrisme, en cours d'alphabétisation ou de FLE, mais aux publics en difficulté de manière générale. Ainsi, la directrice de la médiathèque de Bron explique :

« A Bron, on ne conduit pas d'actions illettrisme en tant que telles. On dispose d'un fonds documentaire « centre-ressources ». Mais on n'identifie pas les illettrés en tant que tels, les organismes de formation eux-mêmes mélangent souvent les publics. »

« On fait beaucoup d'actions en direction des quartiers ; ainsi on touche des publics en FLE, d'autres en alpha, c'est tout mélangé. »

A la bibliothèque de Grenoble, le service « développement de la lecture » cherche à toucher tous les publics éloignés de la lecture ; les personnes illettrées ne représentent qu'un fragment de ces publics et les actions ne leur sont pas spécifiquement destinées. Ainsi, les groupes de personnes en ASL (action socio-linguistique)⁷⁵ accueillis à la bibliothèque sont souvent constitués de personnes d'origine étrangère et qui n'ont pas été scolarisés en France :

« Les illettrés sont plutôt dans les groupes axés sur l'insertion. Mais on les rencontre aussi, de manière indirecte, dans les foyers de jeunes travailleurs, les lycées pro, à la prison... parmi toutes les personnes en précarité même si ça ne se réduit pas à ça ; du coup avec ces publics on ne fait pas d'actions ciblées « illettrisme ». »

Les illettrés sont ainsi touchés au travers de multiples actions, qui ne ciblent pas ces publics-là spécifiquement mais davantage des lieux où ils sont susceptibles d'être sur-représentés.

Ce constat est repris par les auteurs de l'étude *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*. Parmi les trois terrains d'enquête étudiés, les chercheurs expliquent :

« La question de la lutte contre l'illettrisme n'a pas été jusqu'à présent identifiée comme un programme d'action à part entière, et s'est réalisée surtout sur le mode de l'implicite [...] dans des actions qui mêlent des individus connaissant des diffi-

⁷⁴ Français Langue Étrangère.

⁷⁵ Les ASL sont portées par des centres sociaux, des associations... avec des financements politique de la ville. L'objectif est l'insertion sociale des personnes, par la familiarisation avec la langue et la culture française, la découverte de l'environnement et de la vie publique en vue de l'exercice de la citoyenneté.

cultés de nature différente, et dans lesquelles les individus illettrés n'apparaissent pas en tant que tels. »⁷⁶

Concernant les acteurs rencontrés à Roubaix, on peut également lire :

« Dès lors qu'il s'agit d'identifier des illettrés adultes comme cibles potentielles d'une intervention qui leur serait spécifiquement destinée, les hésitations et les incertitudes accompagnent ce qu'on pourrait nommer des replis modestes ou prudents : chacun admet qu'il « contribue » à la lutte contre l'illettrisme [...] mais de manière « indirecte » ou que, travaillant avec des publics en grande précarité, intervenant dans des institutions dont on sait qu'elles regroupent des populations à très faible niveau scolaire, il est plus que probable qu'il touche, au sein de ces publics, des personnes illettrées en proportion incertaine. Dans la bouche de beaucoup d'intervenants du champ culturel [...], l'illettrisme a tendance à se confondre avec l'exclusion. »⁷⁷

L'on sent ainsi dans les discours de certains bibliothécaires le souci de ne pas stigmatiser les publics illettrés et de mener avec eux les actions destinées aux publics éloignés de manière générale. Cette posture peut également renvoyer à la difficulté de toucher les personnes en situation d'illettrisme, comme nous le verrons plus loin.

Examinons à présent les différents types d'action menées par les bibliothèques.

Les actions liées à la constitution de collections spécialisées et de fonds ressources

C'est un type d'actions mené par pratiquement toutes les bibliothèques qui participent à la lutte contre l'illettrisme. Il concerne le cœur même de la bibliothèque, à savoir ses collections.

Les actions peuvent être conduites à des degrés divers. Il peut s'agir d'orienter les acquisitions de documents propres à la bibliothèque afin que celle-ci dispose de supports adaptés lorsqu'elle accueille des groupes d'apprenants. Ainsi, les bibliothécaires vont acquérir des ouvrages d'alphabétisation, de FLE, et constituer un petit fonds spécialisé, qui mêle à la fois manuels et romans de lecture facile spécialement édités pour les adultes faibles lecteurs. Une action incontournable pour les bibliothèques qui veulent s'impliquer dans la lutte contre l'illettrisme consiste à travailler sur leurs collections, afin de les adapter à un public éloigné de la lecture si elles ne le sont pas, et à mener une réflexion régulière autour des outils qui peuvent être mobilisés.

Cependant, cet aspect présente bien des difficultés, comme nous le verrons plus loin.

Par ailleurs, la bibliothèque peut acquérir des ouvrages qu'elle met à disposition des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, le contrat ville-lecture de Chartres et de Lucé prévoit un budget spécifique pour que les bibliothèques sélectionnent et achètent des livres destinés à alimenter le fonds documentaire du Centre ressources illettrisme du Cher. Autre exemple, la bibliothèque municipale de Vienne a constitué une mallette pédagogique à destination des formateurs qui interviennent auprès des personnes illettrées.

Dans ce type d'actions, les bibliothécaires mettent donc leurs compétences de sélection et d'acquisition de documents au service des structures qui agissent envers les personnes illettrées mais possèdent une connaissance moindre des ressources écrites qu'il est possible de mobiliser en la matière.

⁷⁶ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 18-19.

⁷⁷ *Idem*, p. 118-119.

Les accueils de groupes

C'est la principale forme d'action des bibliothèques directement destinées aux personnes en situation d'illettrisme.

Pour ce faire, les bibliothécaires travaillent avec les structures qui assurent le suivi ou la formation des personnes illettrées. Il est prévu conjointement que certaines séances de formation se déroulent à la bibliothèque. Les modalités de cet accueil peuvent différer sensiblement d'une bibliothèque à l'autre.

Le rythme de ces séances peut varier fortement, d'une fois par semaine (à Guyancourt) ou une fois tous les quinze jours (à Vienne) à une fois par mois voire par trimestre (à Houilles et Lucé). Tout dépend des modalités de la collaboration arrêtée avec la structure de formation. Parfois une progression est mise en oeuvre : à Villeneuve-Saint-Georges, les apprenants ne viennent à la bibliothèque que lors de leur second semestre de formation, le premier étant réservé aux apprentissages de base au sein de la structure de formation ; ensuite les apprenants peuvent poursuivre leurs apprentissages de manière plus autonome à la bibliothèque, en travaillant sur des CD-Roms d'apprentissage du français.

Comment se déroulent les accueils de groupes à la bibliothèque ? La première visite est en général composée de deux parties : la visite du lieu et une explication de son fonctionnement, et une séance de lectures ou d'échanges autour des livres.

La visite de la bibliothèque est parfois accompagnée d'une présentation des membres du personnel aux apprenants, d'une explication sur les modalités de fonctionnement de l'établissement (inscription, prêt...). Cette visite des lieux est une pratique effectuée par toutes les bibliothèques interrogées, excepté maintenant celle de Grenoble. Celle-ci a engagé une réflexion à ce sujet et a décidé de ne plus faire systématiquement de visite, ou bien d'une toute petite partie de la bibliothèque :

« Les associations demandent souvent qu'on fasse visiter la bibliothèque. L'axe qu'on développe dans le groupe alpha⁷⁸, c'est de ne plus faire de visite « classique » de la bibliothèque, où on fait étalage du savoir et de tout ce qu'on a. Souvent les bibliothécaires vont en premier rencontrer les apprenants sur leur lieu de formation, avec des livres éventuellement, puis les apprenants viennent à la bibliothèque mais ça peut être dans une petite salle, on ne visite pas forcément la bibliothèque. »

Ainsi les bibliothécaires veulent éviter que la bibliothèque soit perçue d'emblée comme un lieu intimidant. Ils instaurent alors une progressivité : les premiers contacts avec les bibliothécaires ne se font plus forcément à la bibliothèque, mais sur le lieu de formation des apprenants ou bien dans une salle de réunion de la bibliothèque.

Les séances à proprement parler sont souvent composées de lectures à voix haute faites par les bibliothécaires, de présentations de livres puis de discussions et d'échanges avec les apprenants. Certaines bibliothécaires insistent sur le caractère peu formel que doivent revêtir ces séances, même si elles sont préparées en amont, et sur la nécessité de s'adapter aux personnes :

« Durant la visite à la bibliothèque, nous prévoyions une présentation des locaux, du personnel présent, une lecture à haute voix (texte proposé auparavant au formateur, qui parfois le travaillait avec les apprenants, pour qu'il soit compris), une information sur l'inscription, et la recherche et la découverte de livres ou de magazines en fonction des goûts des personnes présentes. Je préparais beaucoup de beaux livres sur tous les sujets.

⁷⁸ Groupe de travail constitué du centre ressources illettrisme de l'Isère et des bibliothèques de Grenoble.

Et aussi, beaucoup d'échange, de partage sur toutes sortes de sujets, en petit groupe informel, ou bien en duo avec une personne demandeuse.

Quant à ceux qui souhaitaient qu'on les laisse tranquilles, évidemment nous respectons ce souhait.

Bref, la plupart du temps, après un temps en groupe, écoute ou/et discussion, la formatrice et moi improvisons en fonction des personnes.

Je proposais des livres, des documents, je répondais aux questions, j'accompagnais dans les rayons.

Le formateur intervenait pour préciser une question, pour simplifier éventuellement un propos, pour aider à manipuler un livre, pour aider à formuler une demande. »

On retrouve bien ici les objectifs de faire de la bibliothèque un lieu de sociabilité et de faciliter l'accès à celle-ci en la rendant la moins intimidante possible.

Des séances de recherche d'information sont également proposées aux apprenants ; ceux-ci doivent alors parvenir à se repérer dans la bibliothèque, à trouver un livre... Ce qui est visé ici est l'accès à l'autonomie et l'appropriation de la bibliothèque par les personnes illettrées.

Parmi les bibliothèques étudiées, une seule propose de recourir à l'outil informatique. Il s'agit de la bibliothèque de Villeneuve-Saint-Georges que nous avons évoquée, et qui met à disposition des apprenants des ordinateurs et des CD-Roms destinés à l'apprentissage du Français. Il est bien sûr impossible d'estimer si cette faible proportion est représentative de l'ensemble des bibliothèques, mais l'informatique ne paraît pas constituer aux yeux des bibliothécaires rencontrés « *l'alliée dans la lutte contre l'illettrisme* » qu'évoquaient Marie-Thérèse Geffroy et Valérie Grasset-Morel⁷⁹. Pour elles, les nouvelles technologies sortent l'apprenant du face-à-face classique avec un enseignant. Elles permettent ainsi de dédramatiser des situations scolaires passées, contrairement aux méthodes formatives traditionnelles qui peuvent créer de nouveaux blocages. Les auteurs notent les effets « libérateurs » du clavier (qui masque la mauvaise graphie), du correcteur d'orthographe, l'aspect ludique des méthodes, le fait que chaque apprenant puisse aller à son rythme. Cependant, ce type de formation doit s'inscrire dans un dispositif de formation alliant formation à distance et présence ponctuelle d'un formateur, ainsi que des séances en petit groupe pour ne pas oublier l'effet socialisation.

Ce type de formation, en familiarisant les apprenants avec l'outil informatique, peut permettre par là-même d'associer lutte contre l'illettrisme et lutte contre « l'illectronisme ». Cependant, le degré d'autonomie requis de la part des apprenants semble être assez dissuasif pour la plupart des bibliothécaires interrogés.

Les ateliers

Les bibliothèques qui mettent en place ce type d'animations sont moins nombreuses.

Lors des ateliers, les apprenants sont confrontés à un aspect particulier de la lecture-écriture et notamment à la mise en forme d'un livre. La plupart du temps leur participation est requise. L'exemple peut-être le plus courant est celui de l'atelier d'écriture. Les auteurs de l'étude *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* écrivent à ce propos :

« Du côté des bibliothécaires, l'atelier d'écriture est une pratique moins courante (elles considèrent que cette activité n'entre pas tout à fait dans les fonctions pre-

⁷⁹ GEFFROY M-T et GRASSET-MOREL V. *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir.*

mières d'une bibliothèque, dont la mission est la diffusion de l'écrit plus que l'encouragement à l'écriture), mais assez familière dans la mesure où certaines bibliothécaires animent ou co-animent des ateliers, ou bien accueillent dans leurs locaux [...] des ateliers au moment d'événements culturels dans lesquels elles sont impliquées. »⁸⁰

Les bibliothécaires remplissent souvent le rôle d'organiseurs de ces ateliers : contacter des intervenants, fournir les locaux, assurer une présence lors des séances... mais ils animent rarement eux-mêmes l'atelier. Ainsi, à Bron, la médiathèque a été pilote pour l'opération « la Caravane des dix mots » : elle organise depuis des années un atelier d'écriture, animé par la compagnie les Arpenteurs, qui se déroule sur plusieurs mois et implique de nombreux partenaires ; cet atelier touche beaucoup de personnes « éloignées de la lecture ». A Lucé, la bibliothèque a organisé un atelier autour de la rédaction d'un livre illustré, permettant notamment de mettre les apprenants en relation avec un imprimeur. Ainsi les professionnels rencontrés par les apprenants lors de ces ateliers peuvent être des écrivains mais également des conteurs, des calligraphes, des plasticiens... Le recours à des prestataires extérieurs n'est cependant pas sans poser de problèmes ; les bibliothécaires de Grenoble expliquent à ce sujet :

« Parfois on fait des erreurs. Par exemple le travail avec un graphiste autour de la fabrication d'un livre-objet : pour elle l'objet était plus important que la démarche. Il faut faire attention lors des ateliers d'écriture aussi : ce n'est pas le résultat qui compte mais la démarche, il ne faut pas mettre les apprenants en situation d'échec. Il faut donc être très vigilants quant aux intervenants choisis. »

Le rôle du bibliothécaire est bien ici dans la mise en relation du professionnel et des apprenants, dans la médiation entre les projets des uns et des autres.

Les ateliers tendent ainsi à apporter aux apprenants un moyen d'expression, en même temps qu'ils sont l'occasion de nouer un nouveau rapport au livre, en le rendant plus familier. Les ateliers, comme les séances de lecture par les bibliothécaires, ont également pour objectif de rendre le livre source de plaisir.

Les actions de formation

Les bibliothécaires peuvent être soit formés, soit formateurs.

C'est notamment le rôle des bibliothèques départementales de prêt, dans le cadre de leur fonction de formation des bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau.

Certaines BDP choisissent ainsi de mettre en lumière la problématique de l'illettrisme et d'y sensibiliser les bibliothécaires du département. Elles proposent alors des journées de formation à ce sujet. Par exemple la BDP d'Ille-et-Vilaine a organisé des sessions de co-formation avec l'association ATD-Quart Monde : ce concept, développé par le mouvement ATD, associe les professionnels (bibliothécaires...) et les apprenants, qui s'informent et se forment réciproquement. L'objectif est de parvenir à une meilleure connaissance mutuelle.

Par ailleurs, des sessions de formation à destination des bibliothécaires sont assez régulièrement organisées, par diverses instances : un groupe régional de l'ABF⁸¹, un centre ressources illettrisme⁸², un organisme privé...

D'autre part, des bibliothèques municipales peuvent également organiser ou co-organiser des sessions de formation. Par exemple à Grenoble, les bibliothécaires impliqués dans les

⁸⁰ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 78.

⁸¹ Exemple du cycle de sensibilisation sur l'illettrisme organisé en 2006 par le groupe régional ABF Picardie, avec le concours notamment de l'Agence régionale du livre en Picardie.

⁸² Exemple d'une journée organisée par le GIP Ressources et territoires de Toulouse : « la place de la bibliothèque dans le parcours de formation des publics faibles lecteurs ».

actions de lutte contre l'illettrisme ont constitué un groupe de travail intitulé « groupe alpha » avec le centre de ressources illettrisme IRIS ; ce groupe se réunit environ deux fois par an et permet d'échanger sur les pratiques, leur sens, ce qui peut faire problème... Il s'agit donc en quelque sorte de formation permanente, où chacun se forme au contact des échanges avec tous les autres. Des journées de formation sont également organisées, où les bibliothécaires peuvent participer à la formation des bénévoles qui, au sein des associations de quartier, assurent souvent l'accompagnement des personnes illettrées.

L'importance de la formation est régulièrement soulignée par les bibliothécaires. Le besoin est ressenti d'une aide à la préparation des séances (quels outils utiliser...), et plus largement d'une réflexion sur la nature de l'illettrisme et sur la manière de s'adresser aux personnes concernées, de leur proposer une offre adaptée... Ainsi, une bibliothécaire de Houilles écrivait cette remarque, dans le bilan de l'action réalisée :

« Je pense qu'il aurait fallu suivre une formation avant d'accueillir des groupes d'alphabétisation. Nous aurions pu éviter certains petits soucis, et aurions pu nous préparer sans se poser des questions telles que : « Comment accueillir des groupes, leur présenter des livres, sans tomber dans un cours de français ? » ; « Comment rester dans notre rôle culturel sans tomber dans l'éducatif, qui est le rôle des intervenantes du Secours catholique ? »

Dans un domaine aussi délicat et encore relativement peu investi par les bibliothèques, la formation des professionnels est une ressource essentielle. La mise en place de journées professionnelles, de sessions de réflexion communes avec d'autres partenaires paraissent être des moyens adéquats d'assurer cette sensibilisation et cette formation, tout en donnant un rôle actif aux professionnels dans le partage de leurs expériences et de leurs questionnements. C'est aussi l'occasion pour les bibliothécaires d'apprendre à se repérer dans les différents dispositifs de lutte contre l'illettrisme et de connaître les types de partenaires auxquels elles peuvent s'associer pour mener ces actions.

Un exemple particulier : la lutte contre l'illettrisme comme service à part entière de la médiathèque

Albertville constitue un cas tout à fait à part, puisque le service qui coordonne la lutte contre l'illettrisme dans la commune fait partie intégrante de la médiathèque.

Ce cas de figure est donc tout à fait confidentiel mais il nous semble intéressant de nous attarder un peu sur ce modèle puisqu'il représente l'une des formes les plus abouties d'intégration de la lutte contre l'illettrisme au sein de la bibliothèque.

L'historique et le contexte local ont joué un rôle important. Un ensemble de partenaires, parmi lesquels la médiathèque, se sont mobilisés dès le début des années 1990 pour travailler sur l'illettrisme. Lorsque les différents financeurs se sont mis d'accord pour créer un poste consacré à la coordination des actions dans ce domaine, la question s'est posée du porteur de projet. Après le refus d'une autre structure qui avait été pressentie, la médiathèque a accepté de jouer ce rôle. La personne choisie pour être le coordinateur du réseau est donc devenue salariée de la médiathèque. En 2006, le réseau appelé « Lever l'encre » est ainsi devenu un réel projet de service de la médiathèque intercommunale.

Michelle Henninger, chargée de l'animation du réseau, a pour mission l'accueil et l'information des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture. Elle est la personne-ressource sur l'intercommunalité, vers qui les travailleurs sociaux, l'ANPE... orientent les usagers dont ils repèrent qu'ils ont des besoins dans ce domaine. Elle effectue un « diagnostic » de la situation et des besoins de la personne et lui propose une orientation adaptée.

Parmi les solutions proposées, l'une peut consister à prendre des cours avec un bénévole. Un réseau a en effet été constitué à l'échelle de l'intercommunalité. Les bénévoles reçoivent les apprenants en séances individuelles, selon un planning régulier, au sein de la médiathèque ou dans l'une des petites bibliothèques municipales de l'agglomération. Ceci a eu un impact important sur le fonctionnement de la médiathèque, par exemple par rapport à ses acquisitions, comme l'explique Joëlle Guidez, l'ancienne directrice :

« Une politique d'acquisition adaptée est mise en oeuvre : méthodes de langues FLE et français langue d'origine, livres bilingues pour les étrangers primo-arrivants et alphabétisés dans leur langue, livres de grammaire et de vocabulaire en français, mais aussi livres de l'édition jeunesse particulièrement pertinents pour une première approche de la lecture. L'assistante de conservation est en relation avec les formateurs et est chargée d'adapter les acquisitions aux besoins exprimés. Une bibliothèque de livres professionnels abordant ces questions complète la collection. »⁸³

La politique tarifaire a également été repensée pour être en adéquation avec cette nouvelle mission :

« Une politique tarifaire pour les inscriptions contribue au projet. Les bénévoles s'inscrivent gratuitement à la médiathèque avec une possibilité d'emprunt de quinze documents pour un mois, l'idée étant d'introduire des livres dans les actions de formation. Ils peuvent ainsi également emprunter des documents pour les apprenants dont ils ont la charge. Des tarifs individuels attractifs ont été votés pour tous les habitants de la communauté de communes, avec la gratuité pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans. »⁸⁴

Par ailleurs, Michelle Henninger explique qu'un espace a été aménagé récemment au sein de la médiathèque pour accueillir les séances de formation individuelles. Il s'agit d'un « coin » avec une table et des rayonnages de livres adaptés. Cet endroit n'est pas du tout séparé du reste de la bibliothèque, il s'agit simplement d'un lieu identifié pour les séances. Ainsi les personnes illettrées viennent à la bibliothèque pour le premier rendez-vous d'orientation puis, si elles s'engagent dans un parcours de formation avec un bénévole, y reviennent régulièrement. L'un des objectifs est ainsi d'instaurer une familiarité avec le lieu, tout en mettant à disposition des apprenants et de leurs formateurs les ressources de la médiathèque.

Un important travail de coordination des partenaires est réalisé par Michelle Henninger. Elle doit en effet sans cesse faire connaître l'existence du réseau, son mode de fonctionnement, afin que les relais d'information soient efficaces. En outre la bibliothèque propose aux apprenants des « parcours-découverte » destinés aux publics éloignés de la lecture et des pratiques culturelles. Ce sont des rendez-vous réguliers dans l'année pour visiter une exposition, voir un film... et échanger autour de tout cela. Parfois les manifestations proposées sont ouvertes exclusivement aux apprenants, parfois ce n'est pas le cas et les publics sont alors mélangés. Là encore, le travail d'information et de mobilisation des partenaires est important, pour que ceux-ci fassent circuler l'information et participent au travail de préparation et de médiation à réaliser en amont avec les apprenants.

Le fait que ce soit la bibliothèque qui accueille le réseau *Lever l'encre* est un signe de l'importance accordée à l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme, comme en témoignent également les parcours découverte. D'ailleurs, sur le site Internet de la médiathèque, on peut lire que l'une des missions du réseau est : « *Affirmer la place de la culture dans la lutte contre l'illettrisme.* »⁸⁵

⁸³ GUIDEZ J. *Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville.* [en ligne]

⁸⁴ *Idem.*

⁸⁵ <http://www.mediathèque-coral.fr/>. Consulté le 24 décembre 2008.

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le travail en partenariat est indispensable pour toute bibliothèque qui veut s'investir dans des actions de lutte contre l'illettrisme. En effet, les personnes qui ont des difficultés avec la lecture ne viennent à priori guère à la bibliothèque. Si celle-ci souhaite toucher ces publics, elle doit alors obligatoirement passer par des structures qui sont en contact avec ces usagers. Cela suppose l'établissement de liens fructueux et pérennes. Michel Melot écrit à ce sujet :

« Les bibliothèques publiques ne peuvent affronter seules le problème de l'illettrisme ; elles sont même parfois les plus mal placées pour attirer les non-lecteurs intimidés ou méfiants, et pourtant leur rôle dans la lutte contre l'illettrisme est indispensable. Pour résoudre cette contradiction, une parfaite connaissance des différents partenaires engagés dans les programmes de lutte contre l'illettrisme est nécessaire. »⁸⁶

Quels sont les types de partenaires avec lesquels les bibliothèques travaillent le plus fréquemment ? En grosse majorité, il s'agit d'associations locales ou plus rarement d'envergure nationale, de structures sociales et/ou socio-culturelles. On peut ainsi mentionner, parmi les partenaires cités par les bibliothécaires que nous avons interrogés : les centres sociaux, maisons pour tous, maisons des jeunes et de la culture, associations locales de formation, ATD-Quart Monde, Secours catholique... A titre d'exemple, l'atelier d'écriture co-organisé par la médiathèque de Bron fait intervenir les partenaires suivants : centres sociaux, centre aéré, centre communal d'action sociale, maison des jeunes et de la culture, Forum réfugiés, maisons de quartier, les équipes de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Certains bibliothécaires qui conçoivent la lutte contre l'illettrisme de manière assez large citent également les foyers de jeunes travailleurs, la prison, le lycée professionnel... Enfin, à Albertville sont également mentionnées l'ANPE, la mission locale, les assistantes sociales... mais ce cas est un peu particulier puisque l'animation du réseau fait partie intégrante des missions de la médiathèque.

On ne peut qu'être frappé, à la lecture de ces exemples, par l'absence quasi complète des organismes de formation au sens strict. Seules la bibliothécaire de Villeneuve-Saint-Georges cite comme partenaires les centres de formation (associations ou institutions municipales) et la bibliothécaire du Plessis-Robinson, l'association GERMAE⁸⁷. Les bibliothèques étudiées travaillent essentiellement avec des associations dont le champ de compétence est l'activité sociale (les centres sociaux, maisons pour tous, ATD Quart Monde...) ; lorsque ces structures mettent en place des ateliers d'insertion, des cours de ré-apprentissage du français, elles semblent faire appel aux bibliothèques plus facilement que les centres de formation dont l'objet principal est bien l'organisation de cursus d'apprentissage suivant des cadres normés et pouvant parfois donner lieu à la délivrance d'un diplôme⁸⁸.

Comment expliquer cela ? Plusieurs facteurs peuvent jouer. Marie-Noëlle George explique qu'à Bron les organismes de formation sont relativement nombreux et qu'un maillage important est effectué dans le cadre du PLI⁸⁹. Dès lors, « *on est moins sollicités, les organismes de formation n'ont pas tellement besoin de nous* ». Par ailleurs, ces organismes « *ont une activité plus structurée par un cadre précis, celui des compétences à acquérir selon une progression balisée par des étapes bien repérées* »⁹⁰ ; cela laisse peut-être moins de place pour le « détour » par des activités culturelles à la bibliothèque, même si ce détour est parfois

⁸⁶ MELOT M. *Bibliothèques et illettrisme : jeunes adultes en difficulté*. [en ligne]

⁸⁷ Groupe d'études et de recherches de méthodes actives d'éducation.

⁸⁸ Exemple des diplômes de français langue étrangère : DILF (diplôme initial de langue française), DELF (diplôme d'études en langue française) et DALF (diplôme approfondi de langue française).

⁸⁹ Plan local d'insertion.

⁹⁰ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 25.

exprimé comme souhaitable par les formateurs. Ainsi, en bilan d'une action effectuée en partenariat avec le GERMAE, une bibliothécaire du Plessis-Robinson écrit :

« Toutefois, cette action ne sera pas reconduite en 2008-2009, étant donné le lourd programme prévu par les formateurs (préparation du Diplôme Initial de Langue Française), mais des demandes ponctuelles seront faites par un des formateurs ».

Enfin, les structures telles que les associations locales sont peut-être plus familiarisées avec la bibliothèque. Si celle-ci est parvenue à tisser des liens avec des partenaires sur la commune, notamment dans le cadre d'une politique de développement de la lecture à destination des publics « empêchés » ou « éloignés », une connaissance mutuelle s'est développée avec les centres sociaux, les maisons de quartier... Dès lors il apparaît plus « naturel » pour la médiathèque de solliciter ces partenaires qu'elle connaît déjà, plutôt que des organismes de formation avec lesquels elle n'a aucun lien. On peut évoquer de nouveau le cas de Vienne, où les bibliothèques de quartier sont installées dans les centres sociaux : un jour elles ont proposé à ces centres d'accueillir de temps à autre certains de leurs apprenants, ce qui a dû être plus facile et plus naturel vu que des relations étaient déjà établies. De même, les structures sociales qui travaillent déjà avec la bibliothèque ont alors plus aisément le réflexe de leur demander de s'associer à leurs actions de lutte contre l'illettrisme.

Cela ne signifie pas qu'il faille généraliser le propos -certaines bibliothèques travaillent avec des organismes de formation- ni qu'il faille en déduire que le partenariat avec les structures sociales se déroule toujours de manière harmonieuse et naturelle. Certains bibliothécaires font part des difficultés rencontrées parfois avec les partenaires, notamment avec les bénévoles qui souvent encadrent les apprenants :

« Les accompagnatrices sont toutes bénévoles, sans formation particulière. Parfois, pendant les séances elles faisaient des réflexions ou des interventions non pertinentes, qui n'avaient parfois rien à voir avec le sujet ou compliquant encore plus les explications. [...] Il faudrait que les accompagnateurs puissent, eux aussi, suivre des formations correspondant à leur action. » (compte-rendu écrit d'une action d'accueil de groupes par une bibliothécaire)

« Parfois ça bloque un peu avec les animateurs. Ils nous situent uniquement dans la prestation de service, ou bien dans l'apprentissage, de nombreux bénévoles ne voient pas en fait à quoi on sert et considèrent que c'est une perte de temps de venir ici plutôt que de faire des exercices de français! Ils continuent quand même de venir car il y a tout le réseau derrière, l'IRIS... » (BM de Grenoble)

Ainsi, le travail de sensibilisation et d'information est à effectuer en permanence, pour ré-expliquer en quoi le recours à la bibliothèque peut être légitime dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. L'existence d'un réseau structuré, d'un organisme qui impulse des actions (un centre de ressources illettrisme comme IRIS) permet d'assurer tout de même une certaine stabilité dans le temps des actions et des partenariats.

Yves Alix, dans son compte-rendu d'une journée d'étude sur le partenariat entre bibliothèques et associations⁹¹, résumait bien les difficultés que pouvait soulever la question du partenariat et les conditions indispensables à sa réussite :

« Bibliothèques et associations ont des modes de fonctionnement et des exigences déontologiques différents. La réussite du partenariat repose d'abord sur leur connaissance réciproque, condition du travail en commun. »

Les conditions de réussite seraient également les suivantes : « *identification précise des projets, définition du rôle des partenaires, construction des projets, formalisation, évaluation* », ainsi que « *les compétences des acteurs et les outils juridiques* ».

⁹¹ Rencontres professionnelles organisées par la BMVR de Marseille les 25 et 26 novembre 2004, rapportées par Yves Alix dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France* en 2005 : « Bibliothèques et associations : du partenariat au réseau culturel ».

Le partenariat nécessaire à l'engagement d'actions de lutte contre l'illettrisme comporte donc le même type de difficultés que tous les types de relations que la bibliothèque peut être amenée à nouer dans le cadre de ses diverses missions. Cependant, la question du partenariat et de ses fragilités est peut-être encore plus prégnante en ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, lors de cette journée d'étude,

« Le sociolinguiste Jean-Philippe Rivière, spécialiste de l'illettrisme, a souligné avec vigueur [...] la difficulté à aborder les publics de faibles lecteurs, dans un contexte de partenariat mal défini. [...] il a invité à réfléchir sur la notion de transversalité dans l'approche de la question, pour corriger la segmentation croissante provoquée par la délimitation des champs d'intervention par publics. »⁹²

La nécessité de passer par des structures-relais pour toucher les personnes illettrées, ainsi que la difficulté à ne pas stigmatiser ces publics, font de la réussite du partenariat un enjeu d'importance pour les bibliothécaires qui veulent s'impliquer dans la lutte contre l'illettrisme.

⁹² ALIX Y. *op. cit.*

Bilan et perspectives

Quel bilan peut-on tirer de l'ensemble des expériences rapportées précédemment? Après avoir analysé l'apport des bibliothèques à la lutte contre l'illettrisme, ainsi que les difficultés rencontrées, nous verrons comment la réflexion autour des personnes illettrées conduit à ré-interroger de manière plus globale le rapport de la bibliothèque avec ses publics.

L'APPORT DES BIBLIOTHÈQUES À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Nous avons évoqué en première partie les principes qui guidaient l'action des bibliothécaires qui s'impliquent dans la lutte contre l'illettrisme, et les types de finalités poursuivis. Suite à l'état des lieux que nous avons ensuite effectué, comment peut-on caractériser les effets, l'impact de l'action des bibliothécaires sur les personnes illettrées? En quoi les actions menées ont-elles été bénéfiques pour les personnes, et ont-elles contribué à la résorption des situations d'illettrisme?

La difficulté d'évaluer l'effet des actions menées

La plupart des bibliothécaires qui ont mené ou mènent des actions dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme éprouvent des difficultés lorsqu'il s'agit d'estimer les effets produits. La plupart du temps, aucun bilan n'est effectué après la réalisation des actions. Dans d'autres cas, des efforts sont faits pour formaliser les projets et leur évaluation, mais on sent bien à la lecture de certains bilans ce que cet exercice a de difficile. L'évaluation, lorsqu'elle est réalisée, nous semble rencontrer deux écueils principaux.

Tout d'abord, certains bibliothécaires ont tendance à mesurer davantage les effets produits sur la bibliothèque que sur les apprenants. Il n'est certes pas du tout illégitime d'évaluer l'impact sur la bibliothèque, sur ses manières de travailler, de prendre en compte le public, mais il ne faut pas que ceci se fasse au détriment de l'évaluation de l'impact sur les personnes en situation d'illettrisme. Par exemple, à la bibliothèque du Plessis-Robinson, une fiche bien structurée a été établie, présentant les objectifs poursuivis par la bibliothèque et par la structure partenaire, décrivant les actions menées et établissant le bilan final suivant :

« Le bilan de l'année est positif aussi bien pour les bibliothécaires que pour les formateurs :

- *Les apprenants sont venus régulièrement (et avec plaisir !) aux séances*
- *3 personnes se sont inscrites et continuent à emprunter*
- *Les dossiers constitués par les bibliothécaires ont concrètement aidé les formateurs du GERMAE*

Cette action nous a permis de faire « vivre » une partie de nos collections (apprentissage du Français ; guides pratiques sur la correspondance, les démarches

administratives, la recherche d'emploi...) et d'enrichir nos collections sur les conseils des formateurs. »

Ainsi l'évaluation réalisée est davantage celle des effets sur la bibliothèque (valorisation et enrichissement des fonds) et pour la structure partenaire (aide apportée par les dossiers des bibliothécaires) que sur les apprenants : pour ces derniers, on note seulement l'assiduité et le plaisir, ainsi que l'inscription et l'emprunt à la bibliothèque. Ce dernier indicateur est quelque peu ambigu : on retrouve ici l'objectif de nombreuses bibliothèques de « faire venir » les publics et l'instauration de cet objectif comme critère essentiel de réussite ou d'échec de l'action ; en même temps, le fait que les personnes inscrites continuent ensuite d'emprunter est bien révélateur d'une familiarisation avec l'institution bibliothèque aussi bien qu'avec le livre et la lecture. Cependant, aucune mention n'est faite par exemple de progrès éventuels des personnes dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

On peut également citer l'exemple d'un article de Daniel Constantin sur le contrat ville-lecture de la commune de Carros :

« Bien qu'il soit difficile d'en tirer un bilan exhaustif [du dispositif de lutte contre l'illettrisme], on peut globalement estimer qu'il a été mené avec une exigence de cohérence et de qualité. Son impact ne s'arrête probablement pas d'ailleurs à un bilan immédiat, on peut penser que l'expérience a contribué à instaurer un certain nombre de pratiques, des méthodologies de travail, une réflexion au niveau des différents acteurs sur un domaine moins méconnu, mieux cerné, [...].

Toutefois, on peut mesurer l'impact de cette action aujourd'hui à travers plusieurs indicateurs : une évolution quantitative des temps d'intervention et du public servi par les différentes activités ; une évolution du budget, dû à un engagement accru de la ville et d'autres financeurs : de 250 000 F en 1992, il s'élève aujourd'hui à plus de 1 500 000 F ; un partenariat multiple et sans cesse croissant, et surtout, une reconnaissance partagée par les différents acteurs (élus, enseignants, travailleurs sociaux) pour l'intérêt du projet. »⁹³

Ainsi, l'impact le plus facilement identifié concerne les acteurs impliqués et non pas les bénéficiaires directs des actions. Quant aux indicateurs retenus, ils ne permettent que d'évaluer les moyens mis à disposition des actions, et non les effets de celles-ci.

Ensuite, le deuxième écueil nous semble être celui des appréciations assez subjectives et relatives au seul ressenti des apprenants durant les séances. Il est très rare que des critères objectifs, mesurables, soient mentionnés ; en général les commentaires ont trait à l'attitude des participants pendant les séances et aux sentiments et émotions éprouvés par ces derniers. Ainsi, en ce qui concerne les actions menées dans le cadre du contrat ville-lecture de Lucé, un bilan est réalisé chaque année ; voici ce que l'on peut lire au sujet de la réalisation d'un livre illustré :

« Cette rencontre a été l'occasion pour les participants de découvrir les matériaux entrant dans la fabrication d'un livre et de manipuler les matériaux et des livres sortant de l'ordinaire [...].

Les adultes (apprenants) ont participé avec spontanéité et enthousiasme. »⁹⁴

De même, une bibliothécaire de Lucé évoque à ce sujet la « fierté » des participants. A Houilles, une autre bibliothécaire écrit :

« Humainement, ce sont des moments de partage et de découverte formidables et réciproques. »

⁹³ CONSTANTIN D. *L'opération villes-lecture : en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur*. [en ligne]

⁹⁴ Bilan 2007 du contrat ville-lecture de Chartre et Lucé.

<http://www.bm-chartres.fr/statique/docs/animations/BILAN%20CVL%202007%20version%20d%E9finitive.pdf> – consulté le 26 décembre 2008.

Il ne s'agit pas ici de relativiser le bien fondé de ces remarques et les apports que ces séances ont certainement eus sur le plan personnel pour les apprenants. Nous souhaiterions plutôt attirer l'attention sur le nécessaire dépassement de ce stade d'analyse, en même temps que sur la complexité de celui-ci. Des réflexions s'engagent à ce sujet chez les bibliothécaires, notamment à Grenoble. Ainsi Annie Vuillermoz et Maryse Oudjaoudi se disent conscientes du problème :

« Le but de nos actions est d'apporter un sens autour du monde de l'écrit, mais ceci est inévaluable, même si on essaie quand même d'analyser ce qu'on fait. »

On rejoint ici la nature des objectifs poursuivis par les bibliothécaires quand ils s'impliquent dans la lutte contre l'illettrisme : restaurer la confiance en soi des apprenants, lever les obstacles du rapport à l'écrit, redonner du sens... Il est bien sûr extrêmement difficile d'évaluer si de tels objectifs sont atteints. Les effets se mesurent souvent à moyen terme et ne sont pas nécessairement visibles. De plus, en cas de progression « positive » de l'apprenant, il est toujours délicat de départager dans quelle proportion la venue à la bibliothèque a joué un rôle : comment savoir si l'apprenant aurait progressé aussi vite et aussi bien s'il n'avait pas fréquenté la médiathèque?

Malgré ces difficultés, il est tout de même souhaitable de tenter d'analyser davantage l'impact des actions menées, tout en restant modeste quant à l'ampleur possible de cette évaluation. Les bibliothécaires de Grenoble insistent ainsi sur « l'importance de l'analyse de nos pratiques professionnelles, qui ne se fait pas encore beaucoup dans le milieu culturel. « Pourquoi je fais ça? À quoi ça sert? » sont les deux questions qu'il faut se poser en permanence. On doit penser avant tout au public. » Dans le cadre du « groupe alpha »⁹⁵, les professionnels mènent une réflexion sur le sens des actions menées : ainsi, on peut lire dans le compte-rendu de l'une des réunions, listant les questions à se poser lors de toute action engagée :

« L'objectif final des actions envisagées est à poser ensemble.

Cela permet de fixer dans quel esprit on va travailler ensemble, ceci permettra d'évaluer les objectifs pour le formateur, le bibliothécaire. [...]

Les objectifs repérés lors des expériences menées restent vagues :

- « ouverture des personnes »
- « faire venir les personnes à la bibliothèque »
- « familiariser les personnes avec le livre ».

Pistes de travail :

- préciser ce que l'on entend par « familiariser avec le livre », « faire venir à la bibliothèque », etc. [...]

- les objectifs doivent être précis.

Avec quel résultat?

Il s'agit de trouver des indicateurs permettant de répondre aux questions suivantes :

- qu'est-ce qui permet de dire que les objectifs fixés sont atteints?
- est-ce qu'il s'est passé autre chose? Comment on a rebondi?
- quel changement pour les personnes?

Qu'est-ce qui nous permet de dire « ça a marché, ça s'est bien passé » (ou l'inverse) au-delà du ressenti convivial. »⁹⁶

On voit ainsi le souci d'objectiver les impressions quant aux résultats des actions menées, d'aller au-delà du « ressenti convivial ». Les fruits de ces efforts semblent cependant encore bien minces. Les auteurs de l'étude *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* notaient à ce propos :

⁹⁵ Groupe de travail, de réflexions et d'échanges constitué de Clotilde Giret, animatrice du centre ressources IRIS et des des bibliothécaires du réseau qui mènent des actions de lutte contre l'illettrisme/alpha/FLE.

⁹⁶ Compte-rendu de la réunion du groupe Alpha du 7 septembre 2006. Souligné par nous.

« Au terme de cette enquête, une question demeure ouverte : celle de l'évaluation, en termes d'acquisition des compétences en lecture-écriture, des résultats de ces pratiques culturelles dont l'ensemble des acteurs se plaît à reconnaître l'utilité, voire la nécessité, dans la lutte contre l'illettrisme. [...] Il s'agit donc de reconnaître les bénéfices de ces investissements culturels d'une manière globale et structurelle, par rapport à la personne, plutôt que de chercher à en mesurer l'impact, surtout dans le court terme. Cependant, nous avons vu que les formateurs considèrent que bon nombre d'effets positifs sont immédiatement perceptibles. »⁹⁷

Un impact globalement positif

Au-delà des difficultés relatives à l'évaluation que nous venons d'évoquer, le ressenti des différents intervenants est pratiquement toujours positif quant à l'impact de l'action de la bibliothèque envers les personnes en situation d'illettrisme. Ainsi :

« Il ne fait de doute pour personne que le détour par la culture [...], selon des modalités très variées, offre une possibilité de réconciliation avec soi-même et d'ouverture et que permettre à des personnes que leur handicap bloque dans leur vie personnelle, familiale, professionnelle, de « reprendre confiance en soi, c'est déjà pas si mal ».⁹⁸

Les bibliothécaires qui ont mené des actions de lutte contre l'illettrisme jugent la plupart du temps que l'effet est positif malgré les difficultés rencontrées. Cet effet concerne un mieux-être des apprenants, qui deviennent au fil des séances moins timides, plus à l'aise, s'expriment plus facilement et ainsi s'ouvrent davantage à eux-mêmes et aux autres. Le fait que souvent certains participants s'inscrivent à la bibliothèque et y reviennent ensuite est également perçu comme signe de réussite de l'action de la bibliothèque : un lien avec le livre a été créé ou consolidé. L'autonomie de la personne s'est également trouvée renforcée.

Ainsi, les bibliothécaires de Grenoble listent « ce que permettent les activités menées en bibliothèques avec des adultes en difficulté de lecture » :

- « - découvrir que l'on n'a pas besoin de savoir parfaitement lire pour utiliser les livres
- découvrir que l'on peut aborder le livre autrement qu'à l'école
- faire évoluer les représentations, le regard porté sur le livre et la bibliothèque
- faire de la bibliothèque une passerelle vers d'autres lieux culturels comme le musée (la proximité, la souplesse, l'ancrage dans la vie quotidienne : atouts de la bibliothèque)[...]
- utiliser l'écrit sous toutes ses formes [...]
- la diversité de supports [...] fait la richesse de la bibliothèque. »⁹⁹

L'on voit bien ici ce que la bibliothèque peut apporter de spécifique : créer un autre rapport au livre (on retrouve l'opposition avec le rôle joué par l'école) et permettre de lever les réticences face au monde de l'écrit, réticences qui caractérisent, selon la plupart des interlocuteurs, les personnes en situation d'illettrisme et expliquent pour une part leurs difficultés. De même, favoriser l'expression orale et écrite des apprenants, les amener à échanger entre eux permet de restaurer ou consolider leur confiance en soi, nécessaire pour que les apprentissages soient fructueux.

⁹⁷ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 159-160.

⁹⁸ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 159.

⁹⁹ Compte-rendu de la réunion du groupe alpha du 29 mai 2008.

Les professionnels de la formation repèreraient eux aussi des effets positifs liés à la fréquentation de la bibliothèque pour les apprenants. Marie-Christine Bordeaux explique ainsi :

« Les effets constatés par les professionnels de la formation sont les suivants : revalorisation de l'image de soi, ouverture aux autres, effet d'entraînement, diminution du taux d'abandon en cours de formation. D'autres effets sont à signaler, car les pratiques culturelles permettent d'affirmer sa singularité, de dire son nom, de signer un texte, de le communiquer à d'autres. Ce sont des effets symboliques très forts, en dehors de toute efficacité directe sur l'apprentissage, mais dont l'impact peut être déterminant. »¹⁰⁰

Cependant, certains acteurs restent modestes quant à l'effet des actions menées. Ainsi, une bibliothécaire explique :

« Je ne suis pas persuadée que nos actions aient eu un grand impact. Cette action n'a pas été poursuivie après mon départ et celui de mes collègues et, visiblement, ça n'a manqué à personne ! »

De même, les auteurs de *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* écrivent :

« A plusieurs reprises, les intervenants nous ont dit qu'il ne fallait pas « attendre de miracle » des actions menées dans le domaine de la culture. S'adressant à un public en grande difficulté, dont l'illettrisme est plus le symptôme que la cause de la difficulté à trouver un espace d'inscription sociale, ils admettent qu'il s'agit surtout d'offrir un lieu où « poser ses bagages » et de dégager un temps pour se mettre à l'aise. Les pratiques culturelles sont aussi des activités de détente et de loisir. [...] »¹⁰¹

Les effets s'exprimant sur le plan de « l'humain », ils sont non seulement difficiles à mesurer mais aussi fragiles. Nombre d'acteurs concernés relativisent ainsi l'impact de leurs actions : certains estiment que l'effet est positif « surtout pour les débutants » en ce sens qu'il permettrait le déblocage initial nécessaire à la poursuite du parcours de formation, mais qu'ensuite les effets se font moins fortement ressentir. D'autres insistent sur la nécessité d'une action suivie sur le long terme pour qu'elles portent ses fruits d'une manière solide et pérenne : « c'est un travail sur le long terme et à une petite échelle. »

Même s'ils sont fragiles, on peut donc dire que les effets des actions menées s'observent principalement sur deux plans : un mieux-être et un gain de confiance en soi des apprenants, et un rapport plus apaisé et serein au livre et au monde de l'écrit.

Cependant, les difficultés auxquelles sont confrontées les bibliothèques sont relativement nombreuses, ce qui peut expliquer la part relativement faible de celles qui ont engagé des actions dans ce domaine.

LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES BIBLIOTHÈQUES

Les obstacles rencontrés sont de différentes natures : certains sont liés aux difficultés inhérentes à toute action de lutte contre l'illettrisme, comme le repérage des personnes, mais d'autres sont propres aux bibliothèques ; il s'agit notamment de l'image du livre et de la lecture qu'elles véhiculent. Enfin, les méthodes et les outils sont peu nombreux et sujets à interrogations.

¹⁰⁰ ANLCL. *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme : actes de la rencontre nationale, Lyon 14 juin 2006*, p. 23.

¹⁰¹ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 160.

Repérer les personnes en situation d'illettrisme et cibler les publics

C'est une difficulté pour tous les acteurs qui s'engagent dans ce champ d'intervention. Les bibliothécaires plus particulièrement ne sont guère formés au repérage des personnes en situation d'illettrisme. Ainsi, parmi les problèmes rencontrés par les acteurs culturels, les auteurs de *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* citent :

« - le repérage : nous avons constaté que les représentants des institutions culturelles qui reçoivent des publics en difficulté reconnaissent volontiers qu'il n'est pas toujours aisé de repérer les personnes en situation d'illettrisme, tels que définis par les textes officiels, ou se tenant seulement à distance de l'écrit. »¹⁰²

De nouveau, la nécessité d'une formation se fait sentir, non plus cette fois pour mener des actions, mais pour repérer des situations d'illettrisme si elles se présentent et savoir réagir de manière adaptée et pertinente. La co-formation organisée par la bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine et ATD-Quart Monde est un exemple de rapprochement et de dialogue entre bibliothécaires et personnes éloignées de la lecture, dans le but d'une meilleure compréhension mutuelle.

Néanmoins, il semble que les personnes illettrées soient peu présentes dans les bibliothèques¹⁰³ : le problème qui se pose n'est donc pas tellement celui du repérage que de l'atteinte de ces publics : comment entrer en contact avec eux? On l'a vu, la principale solution consiste à nouer des liens avec des partenaires qui servent alors de « relais » :

[A propos de l'exemple de l'Ain] « Le principal obstacle évoqué par les institutions culturelles est le franchissement du seuil de l'institution : sans l'aide des animatrices d'Atelec¹⁰⁴, on estime que les personnes en situation d'illettrisme n'ont aucune chance d'entrer dans un lieu de culture. Cet obstacle est avant tout symbolique, plus que financier ou géographique. »¹⁰⁵

Marie-Noëlle George, à Bron, le formule de la manière suivante :

« Le fonctionnement de l'illettré, c'est qu'il cache son handicap, donc pour l'atteindre on est obligé de travailler avec des partenaires. »

Cependant, même ce travail avec les partenaires ne constitue pas une garantie de toucher les personnes en situation d'illettrisme, car les partenaires eux-mêmes éprouvent des difficultés dans ce domaine. Ainsi, de nombreuses structures accueillent des publics de natures différentes sans faire de distinction, par exemple entre personnes immigrées qui ont besoin de cours de FLE ou d'alphabétisation, et personnes ayant été scolarisées en France mais ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture. Ainsi, Michelle Henninger, coordinatrice du réseau *Lever l'encre* à Albertville, explique :

« Aucune distinction n'est faite entre illettrés, alpha et FLE. On prend en compte l'illettrisme au sens large. D'ailleurs, on touche peu les illettrés au sens strict, ce sont surtout des personnes d'origine étrangère.

[En réponse à la question « Pourquoi? »]

Car c'est plus facile pour quelqu'un qui n'a pas été scolarisé en France de dire qu'il a envie d'apprendre le français, que pour quelqu'un qui a suivi une scolarité « normale », on retrouve ici la honte et la souffrance liée à l'illettrisme ;

Par ailleurs souvent l'illettrisme est lié à beaucoup d'autres complications, il y a d'autres choses à régler. Par exemple chez les illettrés RMistes, ils ont beaucoup

¹⁰² BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 140.

¹⁰³ Cela paraît relever de l'évidence mais il nous semble qu'aucune donnée objective n'existe pour appuyer nos dires...

¹⁰⁴ Plate-forme de lutte contre l'illettrisme.

¹⁰⁵ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *op. cit.*, p. 51.

de problèmes et n'ont pas encore fait le pas de rentrer dans une démarche d'apprentissage de la lecture-écriture. Il faut un accompagnement suffisant en amont pour travailler sur la motivation : pourquoi ré-apprendre à écrire? Pourquoi ça leur manque, qu'est-ce que ça leur apporterait de savoir lire et écrire? »

Ainsi, la première difficulté consiste à atteindre les personnes en situation d'illettrisme et à les convaincre d'entamer une formation. Pour les bibliothèques, cet obstacle est peut-être encore plus prégnant tant il semble peu « naturel » que des personnes mal à l'aise avec la lecture franchissent d'elles-mêmes le seuil d'une bibliothèque. Un important travail de relations avec des partenaires-relais est alors indispensable.

Les outils

Une autre difficulté à laquelle se heurte une grande partie des bibliothécaires qui travaillent avec des groupes d'apprenants en lecture-écriture est celle du choix des ressources à utiliser.

Quels outils employer?

La principale ressource utilisée est le livre et, parfois, la revue. Mais il est difficile de trouver les « bons livres », ceux qui seront accessibles pour des personnes faibles lecteurs et qui pourront en même temps les intéresser, qui ne seront pas rébarbatifs mais pas simplistes pour autant. Les bibliothécaires recourent ainsi à des livres ou magazines qu'ils pensent « accrocheurs » ou « intéressants », comme des « livres de cuisine, de couture, histoire de la mode, guides de voyage ou des beaux livres ayant un rapport avec leurs origines, des magazines de vie pratique et féminins... »¹⁰⁶ Ainsi sont souvent privilégiés « des ouvrages avec beaucoup d'illustrations et peu de texte » ; on recourt beaucoup aux contes, aux albums, aux livres de photographies, aux livres d'art en général.

Les bibliothécaires interrogés sont partagés entre ceux qui sont gênés de recourir à des livres pour enfants et ceux à qui ça ne pose pas de problème. Ainsi, cette bibliothécaire de Houilles explique :

« Nous avons eu des difficultés à trouver des livres de niveau pas trop élevé mais pas enfantins, car on s'adresse à des adultes.

Les participantes qui empruntent à la bibliothèque ont elles-mêmes du mal à trouver des livres les intéressant, ne pouvant prendre que des livres simples elles sont souvent obligées d'emprunter des livres pour enfants. »

Certains bibliothécaires recourent ainsi aux livres pour enfants tout en restant attentifs à choisir ceux qui ne sont « pas bêtêtes », des « livres puisés dans la littérature de jeunesse mais convenant par leur thème à des adultes ». Les bibliothécaires de Grenoble qui ont élaboré une bibliographie destinée aux personnes en difficulté de lecture, appelée *Chemins de lecture*, y ont intégré des ouvrages pour enfants.

En revanche, d'autres s'y refusent. Ainsi Marie-Noëlle George explique la difficulté que représente pour elle le choix des outils :

« Une des difficultés c'est qu'on n'a pas d'outils, donc problème du choix des livres pour les illettrés. J'ai essayé les livres pour enfants mais les personnes se sont vexées.

[...] Même l'utilisation du fonds FLE peut être dur. On utilise des livres sur les pays d'origine... Le fonds ressources documentaires ne sort pas bien. »

¹⁰⁶ Bibliothécaire de Houilles. Une grande majorité des apprenants étaient des apprenantes.

Le choix des ouvrages à utiliser est donc problématique et source de difficultés lors de l'animation des séances avec les apprenants. La plupart des bibliothécaires essaient de varier les livres proposés, tout en restant attentifs à ce que ceux-ci restent d'un niveau accessible.

On constate que le principal outil utilisé reste l'écrit. Les autres supports sont très peu employés. Certains bibliothécaires rencontrés disent avoir essayé de recourir au multimédia mais ont abandonné car cela leur semblait trop difficile pour les apprenants. Une seule bibliothèque, celle de Villeneuve-Saint-Georges, emploie les CD-Roms, comme nous l'avions vu : durant la séance à la bibliothèque les apprenants travaillent sur les cédéroms de la collection "passeport" (par exemple : passeport de la maternelle au CP). Ici également on recourt aux collections enfantines.

Ce recours au multimédia gagnerait sans doute à être généralisé. Il permet de travailler sur l'autonomie et propose une autre manière d'apprendre à des personnes qui sont parfois en situation de blocage vis-à-vis de méthodes plus scolaires. En outre, cela permet de former également les apprenants à la manipulation de l'outil informatique et de prévenir ainsi des situations d'illectronisme.

Mutualiser les outils?

Les auteurs de *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* insistent sur la faible mutualisation des outils utilisés ou produits par les uns et les autres. Ainsi,

« il n'existe pas d'outils considérés comme généralisables. C'est à chaque fois du sens local qui se construit. Tel est du moins le discours dominant chez les personnes rencontrées. Mais il faut aller au-delà de ce constat, qui pourrait désinvestir les acteurs d'une réflexion sur la formalisation des pratiques [...] »¹⁰⁷

L'exemple est donné de la brochure établie par les bibliothécaires de Grenoble, *Chemins de lecture*. Outre le fait que certains sont hostiles à l'idée d'utiliser des livres pour enfants, cette bibliographie est critiquée car elle représenterait un outil formaté, une sorte de « prêt à l'emploi », « *comme si la lutte contre l'illettrisme ne devrait être investie que de manière singulière, personnalisée, expérimentale : à public exceptionnel, traitement exceptionnellement adapté.* »¹⁰⁸

L'idée de sélectionner certains livres pour les personnes illettrées semble également poser problème:

« Les personnels des bibliothèques [...] expriment dans les entretiens de fortes réticences à l'idée d'une bibliographie sélective pour les illettrés, au motif que c'est bien à la bibliothèque tout entière qu'il faut faire accéder les personnes en difficulté, et non pas à des ouvrages qui, à la longue, joueraient un rôle d'ersatz plutôt que d'objet transitionnel vers une appropriation du lieu. »¹⁰⁹

Cependant, tous les bibliothécaires effectuent des sélections d'ouvrages à présenter aux apprenants lors de leur venue à la bibliothèque. Vu la difficulté de cet exercice, une mutualisation des pratiques et des réflexions des uns et des autres ne saurait être que bénéfique.

¹⁰⁷ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 33.

¹⁰⁸ *Idem*, p. 33.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 51.

Les difficultés à pérenniser et institutionnaliser les actions et les partenariats

Nous avons vu que l'action des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme passait nécessairement par l'établissement de partenariats et par un travail sur la durée. Cependant, les actions et collaborations menées sont assez peu fréquemment institutionnalisées. On peut citer l'exemple des contrats ville-lecture ou bien les plans régionaux de prévention de l'illettrisme qui associent des bibliothèques. Cependant de nombreuses actions sont menées sans qu'un cadre formel ait été défini et engage de manière pérenne les différents partenaires.

Il existe différents niveaux d'engagement et de formalisation. Au premier stade, il s'agit d'essayer d'établir des relations stables avec les partenaires, autour d'objectifs partagés. C'est par exemple le cas à Grenoble, où les bibliothécaires ont instauré un « groupe alpha » ; ce groupe a une composition restreinte puisqu'il ne comprend que les bibliothécaires et la référente d'IRIS, le centre ressources en matière d'illettrisme de l'Isère. Il permet néanmoins de mener une réflexion et de réfléchir à la formalisation des actions, dans le dialogue avec le centre ressources référent en la matière sur le territoire. L'étape suivante envisagée consiste en une journée de travail entre bibliothécaires et animateurs des ASL¹¹⁰ en vue d'élaborer conjointement une charte fixant le rôle et la place de la bibliothèque dans la lutte contre l'illettrisme. Cela joue un rôle de stabilisation des relations et des actions : par exemple, l'une des bibliothécaires déplorait le fait que les bénévoles des associations partenaires de la bibliothèque ne perçoivent pas bien l'intérêt d'amener les apprenants à la bibliothèque ; à la question « pourquoi, dans ce cas-là, continuent-ils de venir? », elle répondait « *parce qu'il y a tout le réseau derrière, IRIS etc* ».

Un niveau supplémentaire de formalisation peut consister en la signature de conventions, ce qui permet notamment un engagement en termes financiers ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle des actions menées. Mais c'est une dimension assez peu présente en ce qui concerne les bibliothèques et la lutte contre l'illettrisme.

D'une part, la lutte contre l'illettrisme n'a pas encore été reconnue comme un axe d'action des politiques culturelles. Ainsi, on peut lire dans *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* :

« Les politiques culturelles [...] ont certes lancé un certain nombre de programmes destinés à des groupes sociaux en difficulté [...]. Mais la question de la lutte contre l'illettrisme n'a pas été jusqu'à présent identifiée comme un programme d'action à part entière, et s'est réalisée surtout sur le mode de l'implicite [...] dans des actions qui mêlent des individus connaissant des difficultés de nature différente, et dans lesquelles les individus illettrés n'apparaissent pas en tant que tels. »¹¹¹

Ainsi, des programmes comme Culture en prison¹¹² ou Culture à l'hôpital¹¹³ n'ont pas encore vu le jour dans le domaine de l'illettrisme. L'ANLCI a entamé une réflexion sur le lien entre culture et illettrisme mais certains des bibliothécaires interrogés ont le sentiment d'une ré-orientation de l'Agence sur des problématiques plus proches du monde professionnel et de l'accès à l'emploi.

Quels motifs peuvent expliquer cette absence d'institutionnalisation du rôle de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme? Deux types de raisons sont avancées :

¹¹⁰ Actions socio-linguistiques.

¹¹¹ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 18-19.

¹¹² Signature d'un protocole d'accord en 1986 entre le ministère de la culture et le ministère de la justice puis signature d'un second protocole en 1990, suivi de plusieurs circulaires élaborées conjointement.

¹¹³ Signature d'une convention entre le ministère de la culture et le ministère de la santé en 1999 puis signature d'un second protocole en 2006.

« - le registre politique et institutionnel, avec l'absence d'interlocuteur institutionnel régional pour les DRAC qui soit comparable aux agences régionales hospitalières, aux services pénitentiaires ou aux services de la protection judiciaire de la jeunesse, avec lequel le politique et l'administration puissent asseoir la légitimité de leur action : protocole d'accord national, puis conventions régionales ou locales, et enfin budgets spécifiques établis en partenariat ;

- l'analyse des cultures de métier [...] et plus particulièrement du rôle d'interface joué par les professionnels de la lutte contre l'illettrisme, dont la culture de métier est la plus récente, la moins étayée. »¹¹⁴

Ainsi « avec quel organisme la DRAC signerait-elle un protocole régional? »¹¹⁵ en matière de lutte contre l'illettrisme?

Cependant les dispositifs se mettent en place progressivement : la signature des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme permet d'associer toutes les structures participantes et fournit ainsi un cadre d'action commun. Cependant, nous avons vu que la place de la DRAC et des bibliothèques en particulier dans ces plans reste à améliorer.

D'autre part, la visibilité des actions menées reste relativement faible. On peut lire, au sujet du département de l'Ain :

« Les actions menées avec le musée de Brou et les bibliothèques manquent de visibilité : elles ne sont pas présentées, par exemple, dans les documents de communication élaborés par les institutions, contrairement aux actions en milieu scolaire, et même aux actions en faveur de publics handicapés [...]. Souci de ne pas stigmatiser les illettrés? Difficulté à nommer des démarches peu stabilisées? Absence de capitalisation des expériences, menées depuis moins longtemps que dans d'autres secteurs? »¹¹⁶

Souvent les bibliothèques qui mènent des actions envers les personnes illettrées communiquent assez peu à ce sujet. Cela s'explique notamment par le fait que ces actions sont souvent relativement récentes et encore un peu hésitantes. Le fait que fréquemment le public illettré ne constitue pas à lui seul une catégorie d'utilisateurs pris en charge par la bibliothèque mais se retrouve confondu avec les personnes en alpha/FLE ou plus largement avec les populations en situation d'exclusion contribue également à cette faible visibilité des actions conduites.

L'absence de politique culturelle clairement identifiée, la faible communication autour des actions menées sont symptomatiques du fait que la lutte contre l'illettrisme ne représente pas encore un champ d'action et d'intervention clairement délimité pour les acteurs culturels :

« L'illettrisme n'est pas un concept autonome dans le lexique de ces actions. Ce sont d'autres caractéristiques qui permettent une définition pertinente des publics. D'un point de vue pratique, dans la construction des dispositifs [...] la notion ne semble pas totalement « autonomisée » comme le sont d'autres problématiques (comme le chômage, l'alcoolisme, etc). Ce ne sont pas tant les illettrés qui sont visés que les stagiaires éventuellement illettrés, les chômeurs éventuellement illettrés, les femmes immigrées éventuellement illettrées. D'une certaine façon, les publics sont toujours composés. Tout se passe comme si la qualification « illettré » était insuffisante pour permettre au discours de monter en généralité en désignant un groupe cohérent aux caractéristiques importantes et produire des accords stables. Du coup, l'illettrisme est bien une cible mais elle reste « floue » car elle est toujours mélangée à d'autres. »¹¹⁷

¹¹⁴ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 19.

¹¹⁵ *Idem*, p. 59.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 58.

¹¹⁷ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, p. 198.

Ce contexte flou est donc un obstacle supplémentaire à ce que les bibliothécaires se saisissent du problème de l'illettrisme. En outre, vu le manque de cadre et de capitalisation des actions, l'énergie à déployer est grande. Mentionnons enfin le contexte actuel qui est vu par certains acteurs comme peu propice : les financements de plus en plus difficiles à trouver, la quasi-suppression des postes de médiateur du livre ou la ré-orientation des politiques menées vers des problématiques plus strictement liées à l'apprentissage et au retour à l'emploi.

L'image de la bibliothèque comme frein aux actions de lutte contre l'illettrisme

La bibliothèque, lieu-ressource par excellence pour l'accès aux livres dans la commune, est légitime de ce fait pour s'impliquer dans des actions d'aide aux personnes illettrées. Cependant, cette caractéristique de la bibliothèque peut être à double tranchant : son image, étroitement corrélée à celle du livre, peut être vue comme un frein.

Ainsi, les auteurs de *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* ont rencontré de nombreux acteurs sociaux ou professionnels de la formation qui expliquent préférer recourir à d'autres structures culturelles, comme le musée, qui paraissent plus faciles d'accès car déconnectées du livre :

« Parmi l'arsenal des activités culturelles offertes [...], on comprendra donc la discrétion sinon l'absence des propositions qui renvoient à des lieux ou des pratiques de l'écrit par trop marqués par cette dimension proprement « textuelle » qui rappelle de mauvais souvenirs. Ainsi la médiathèque est très peu citée lors des entretiens que nous avons effectués, alors qu'elle est l'un des protagonistes les plus actifs [...]. Tout se passe comme si, pour retrouver le texte de l'écrit, il fallait accepter de faire, d'abord et provisoirement, l'impasse sur les lieux et les objets qui le consacrent et s'accorder le droit au détour, par la musique, la peinture, le théâtre... »¹¹⁸

Ainsi, *« il ne faut pas [...] accepter comme évidente l'idée spontanée que le secteur du livre serait plus adapté qu'un autre à la lutte contre l'illettrisme. »¹¹⁹* Si l'on considère que la plupart des personnes en situation d'illettrisme ont un rapport difficile aux livres et à l'écrit, la bibliothèque qui est le symbole même de la culture écrite peut effectivement ne pas être la mieux placée pour accueillir ces personnes, au moins dans un premier temps. Ainsi, Martine Blanc-Montmayeur écrit, dans un texte sur l'illettrisme est les publics empêchés :

« Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le rapprochement de ces deux termes, illettrisme et bibliothèques, ne va pas de soi. Les bibliothèques [...] s'adressent à un public autonome, capable de choisir [...]. De plus, les bibliothèques sont des équipements publics à haute charge symbolique, celui du monde du savoir, de la connaissance et de la culture. »¹²⁰

Certains bibliothécaires ont conscience de cette image véhiculée par leur établissement. Ainsi une bibliothécaire de Grenoble déclare que *« la vision du bibliothécaire comme évaluateur est très répandue, même parmi les milieux lettrés »*. Martine Blanc-Montmayeur évoque dans son article une différence fondamentale entre les bibliothécaires et les personnes illettrées dans le rapport à l'écrit :

« Le bibliothécaire, quant à lui, si l'on en croit la motivation réitérée lors des entretiens, est entré dans la profession parce qu'il « aime lire ». Comment compren-

¹¹⁸ BORDEAUX M-C, BURGOS M. et GUINCHARD C. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme* p. 128.

¹¹⁹ *Idem*, p. 24.

¹²⁰ BLANC-MONTMAYEUR M. *Illettrisme et publics empêchés*, p. 60.

drait-il de l'intérieur la psychologie de quelqu'un qui, justement, n'aime pas lire [...] Deux mondes, donc, deux univers. »¹²¹

Parmi les bibliothécaires interrogés, on retrouve des réflexions qui renvoient à ce sentiment d'étrangeté qu'ils ont éprouvé lorsqu'ils ont été confrontés à des personnes en situation d'illettrisme :

« A titre tout à fait personnel, ayant toujours été bibliothécaire, je ne me rendais plus compte à quel point lire peut être "miraculeux". »

« [Ce que m'a apporté cette action à destination des illettrés, c'est] une extraordinaire ouverture sur le mécanisme d'acquisition de la lecture et sa difficulté, cela paraît si simple de lever les yeux sur un panneau indicateur et de le lire en même temps! La prise de conscience de la détresse générée par "la situation d'illettrisme " »

Dès lors ce sentiment d'éloignement peut être un frein à l'implication des bibliothécaires dans la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit d'un double éloignement.

D'une part, les bibliothécaires peuvent se sentir désarçonnés par ces publics dont les caractéristiques sont tellement éloignées des leurs. Même parmi les publics en difficulté, « éloignés », « empêchés », les personnes en situation d'illettrisme sont perçues comme le « non public » absolu de la bibliothèque. Comment trouver les moyens adéquats pour s'adresser à lui?

D'autre part, l'éloignement renvoie au sentiment qui peut être éprouvé par les apprenants vis-à-vis de la bibliothèque, une crainte éprouvée à l'égard de ce « temple de la culture » dédié en priorité aux livres, objets qui sont potentiellement sources d'appréhension pour les personnes en situation d'illettrisme. Cet éloignement des apprenants est intériorisé par les bibliothécaires eux-mêmes, qui se sentent mal à l'aise dans ce qui peut leur être proposé, et par les formateurs ou accompagnateurs des apprenants qui, nous l'avons vu, hésitent à emmener leurs groupes à la bibliothèque et préfèrent parfois recourir au musée, au théâtre, bref « *toutes approches s'adressant directement à nos perceptions sensibles sans passer par cet intermédiaire obligatoire et rebutant qu'est l'écrit* »¹²².

Cependant, cette difficulté fondamentale ne touche pas que les personnes en situation d'illettrisme, même si elle est accentuée en ce qui les concerne. Elle renvoie de manière plus large à la nature des relations que la bibliothèque peut entretenir avec ses publics et ses non publics. Ainsi, la réflexion sur la manière de s'adresser aux personnes en situation d'illettrisme conduit à réinterroger de façon plus globale le positionnement de la bibliothèque et de ses agents vis-à-vis des publics.

REPENSER LES RELATIONS ENTRE BIBLIOTHÈQUES ET PUBLICS ÉLOIGNÉS

Développer des actions à destination des personnes illettrées pose des questions plus larges quant à la manière pour une bibliothèque de se positionner vis-à-vis des publics. L'une de ces interrogations est la suivante : est-il pertinent de séparer les publics selon des catégories « cibles »? Nous avons vu que très souvent les bibliothèques mêlent les publics pour ce qui est de la lutte contre l'illettrisme, soit en mélangeant illettrés, personnes en alphabétisation et en FLE, soit en développant des actions destinées aux personnes éloignées de la lecture en général. C'est souvent la difficulté de toucher spécifiquement les personnes illettrées qui conduit à opérer de tels choix. Mais l'on sent aussi, notamment parmi les

¹²¹ *Idem*, p. 61.

¹²² BLANC-MONTMAYEUR M. *Illettrisme et publics empêchés*, p. 61.

bibliothécaires qui conduisent des actions destinées globalement aux populations éloignées, une volonté de ne pas stigmatiser les personnes illettrées, ainsi qu'un intérêt faible attribué au fait de conduire des actions ciblées : l'important est de parvenir à toucher les personnes exclues en général, parmi lesquelles se trouveront très certainement des illettrés.

Il nous semble que les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Pour les personnes illettrées qui suivent une formation en lecture-écriture, il est pertinent que les bibliothèques s'associent avec les formateurs pour proposer toutes les ressources dont nous avons vu qu'elles pouvaient être utiles aux personnes illettrées dans le cadre de leur parcours de formation. En même temps, mener des actions plus larges reste indispensable ; c'est aussi un moyen d'essayer de toucher les personnes illettrées qui ne s'engagent pas dans une formation. Cela conduit également à ne pas séparer les actions conduites envers les illettrés de toutes les autres activités de la bibliothèque. En effet, une cohérence globale est nécessaire au niveau du fonctionnement de la bibliothèque, de son offre et de sa manière de nouer des relations avec les publics.

Une nécessaire articulation entre actions de lutte contre l'illettrisme et fonctionnement global de la bibliothèque

Parmi les bibliothécaires impliqués dans la lutte contre l'illettrisme, une réflexion s'est développée sur la manière dont leur établissement peut se positionner, de manière plus générale, envers les personnes éloignées de la lecture et de l'écrit.

Martine Blanc-Montmayeur écrit à ce sujet :

*« Il me semble qu'il est indispensable pour tout bibliothécaire voulant oeuvrer et prendre sa part dans la lutte contre l'illettrisme de se rendre compte, au préalable, des inadéquations sérieuses de la bibliothèque, par suite de sa construction scientifique, de son offre, de son règlement, de son atmosphère, afin de pouvoir les corriger et proposer autre chose. »*¹²³

Elle donne en exemple le classement des documents :

*« Comment demander à une personne en situation d'illettrisme d'entrer et de se repérer au sein d'une collection classée sous des intitulés redoutables tels que philosophie, psychologie, économie, droit, littérature, Beaux-Arts? »*¹²⁴

Par exemple à Grenoble, dans le service « développement de la lecture » du réseau des bibliothèques, la prise de conscience s'est faite de la distance qui peut exister entre la bibliothèque et la population. Ainsi, un préalable à toute action réellement efficace consisterait en une prise de conscience de la part des bibliothécaires eux-mêmes. Maryse Oudjaoudi et Annie Vuillermoz affirment ainsi : « il faut questionner les implicites, être conscient des représentations qui pèsent sur le livre, la bibliothèque... » et donc de ce qui peut freiner la fréquentation des bibliothèques : l'impression que ce lieu « n'est pas pour moi », que l'on ne s'y repère pas et que l'on est démuné, que l'on va être jugé par le personnel comme illégitime à entrer dans ce lieu...

Dès lors, deux types d'action concomitantes seraient à mettre en place.

Tout d'abord, un important travail de « déconstruction », pour reprendre un terme fréquemment employé par les bibliothécaires de Grenoble, doit être effectué en permanence. Il s'agit de constamment interroger ses pratiques, de ne pas accepter certains points comme

¹²³ BLANC-MONTMAYEUR M. *Illettrisme et publics empêchés*, p. 61.

¹²⁴ *Idem*, p. 61.

évidents mais d'aller au bout des questionnements pour mettre à jour tous les implicites qui sous-tendent l'action des bibliothécaires et qui peuvent être perçus par la population et constituer un frein. Le but est de travailler sur l'image que les habitants peuvent avoir de la bibliothèque et des bibliothécaires ; ces derniers se doivent également d'« *interroger leur propre rapport à la culture* »¹²⁵. On l'a évoqué plus haut, ce rapport à la culture « légitime » par exemple est souvent empreint de proximité, de familiarité chez les bibliothécaires : comment mettre à distance cette familiarité, pour pouvoir mieux s'adresser aux publics qui ne se sentent pas, eux, proches de cette culture-là? Et à partir de là comment ne pas être prescripteur, moralisateur, donneur de leçons?

Le groupe « alpha » mené à Grenoble participe de cette démarche. Il s'agit de collectivement ré-interroger ses pratiques, analyser ce qui a marché et ce qui n'a pas fonctionné, essayer de formaliser les actions pour sortir de l'implicite... Dans un autre registre, les journées de co-formation organisées par la bibliothèque d'Ille-et-Vilaine et ATD-Quart Monde ont réuni des bibliothécaires avec des personnes membres d'ATD et éloignées de la lecture. La formation a surtout consisté en un dialogue et un partage, une confrontation entre les représentations des uns et des autres. La méthode est ainsi décrite dans le texte de restitution de ces journées :

« Par co-formation, on entend une formation mutuelle entre des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté et des professionnels. Il s'agit d'une formation pour apprendre à se connaître mutuellement, à se comprendre, à agir ensemble en partenariat dans le cadre de projets.

La méthode utilisée permet un croisement entre les savoirs d'action, formalisés, des professionnels et les savoirs de vie ou d'expérience des personnes qui connaissent ou ont connu une vie difficile ; la méthode permet un croisement des pratiques propres à chaque groupe d'acteurs. »

On est bien ici dans un travail de déconstruction, qui se fait dans le contexte d'une confrontation à l'autre. Notons toutefois que ce genre de pratiques peut retomber dans d'autres types de schémas, de représentations toutes faites¹²⁶. L'exercice est donc périlleux.

Mais ce travail, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant. Il doit s'accompagner de réalisations concrètes au sein de la bibliothèque. Ainsi, Maryse Oudjaoudi et Annie Vuillermoz expliquent que dans les années 1980, ont été expérimentés à Grenoble le classement des collections par centres d'intérêt, la mise en place des bibliothèques de rue et le recours à des médiateurs du livre ; toutes ces initiatives allaient dans le sens d'une plus grande accessibilité pour les publics et d'une volonté de la bibliothèque d'aller à leur rencontre. Certains de ces dispositifs ont été conservés aujourd'hui : il s'agit de la bibliothèque des relais-lecture et de la pérennisation de deux postes d'animateur du livre. Les bibliothécaires essaient de poursuivre la réflexion en permanence et de lui donner des applications concrètes ; par exemple, la visite de la bibliothèque se fait d'une manière très progressive ; une bibliographie pour les adolescents intitulée *Attention livres* élaborée par les bibliothécaires a été soumise à une classe de lycéens et modifiée suite à leurs remarques.

Ainsi, plusieurs leviers doivent être activés pour améliorer l'accessibilité de la bibliothèque, pour les personnes en situation d'illettrisme mais plus largement pour tous les publics éloignés de l'univers du livre en général : la présentation des collections, les termes employés, la configuration des espaces... L'état d'esprit des professionnels doit prendre en compte les dif-

¹²⁵ Maryse Oudjaoudi et Annie Vuillermoz.

¹²⁶ La vision de la pauvreté véhiculée par les militants d'ATD-Quart Monde n'est ainsi pas exempte d'images et de représentations assez orientées concernant les pauvres et la pauvreté : « Nous avons été surpris par les nombreux mots négatifs sur la pauvreté utilisés par les professionnels. Nous, nous avons plus exprimé des mots comme « combat » « droit » « ressource » « liberté ». Les professionnels ont beaucoup choisi : « solitude » « exclusion » « manque » « misère ». Quand nous avons découvert ces mots, ils nous ont fait mal et nous avons été vexés. Nous nous sommes sentis inférieurs et pas compris, mais nous n'avons rien montré. Ces mots nous donnent envie de casser cette image négative et nous donnent le courage pour aller de l'avant, de montrer nos forces, de montrer ce qu'on est capable de faire. »

difficultés rencontrées par certains publics et essayer de s'y adapter. Ainsi, Michel Melot écrit qu'en matière de lutte contre l'illettrisme :

« ... on attend des bibliothèques plus une disponibilité d'accueil, une ouverture aux besoins des animateurs sociaux et des éducateurs, qu'une action solitaire. On en attend aussi des capacités de formation, des compétences bibliographiques adaptées aux problèmes de l'illettrisme. On en attend enfin une représentation sans a priori des modes de lecture, une promotion de pratiques qui échappent aux orthodoxies scolaires mais s'avèrent efficaces en milieu de faibles lecteurs. »¹²⁷

Ici la notion de médiation est fortement mise en valeur.

La médiation au service des publics éloignés de la lecture

Cécilia De Varine, présidente de l'association Médiation culturelle, définit ainsi ce qu'est un bon travail de médiation :

« Il s'agit avant tout de redonner une certaine « confiance culturelle » à la personne afin qu'elle ose s'aventurer dans de nouvelles pratiques culturelles et donc sociales. Cela peut commencer par l'attention portée à certains détails comme, par exemple, l'amélioration de la signalétique ou la qualité gestuelle de l'accueil. Car il s'agit avant tout et par tous les moyens de rendre, physiquement et symboliquement, la porte d'entrée des institutions culturelles plus légère. Mais cela peut également s'amplifier par la co-construction de partenariats à long terme avec des structures-relais telles que les associations d'habitants, les écoles, les maisons de quartier, etc. »¹²⁸

Ainsi ce travail de médiation doit s'exercer au travers des activités quotidiennes de la bibliothèque : toujours se tenir prêt à accueillir quelqu'un qui n'est pas familier de la bibliothèque, éviter les réponses du style « on n'a pas ce genre de livres », « vous trouverez ce livre en 712.5 »¹²⁹...

Mais la médiation exige également des tâches plus spécifiques, comme celles d'aller à la rencontre des publics sur leur lieu de vie (crèches-PMI, parcs, centres de loisirs, foyers d'hébergement...). Ainsi les bibliothèques où se pratiquent beaucoup ce type d'actions hors les murs, comme Bron et Grenoble, parviennent à être relativement bien connues et repérées par la population ; ainsi lorsque ces bibliothèques accueillent un groupe d'apprenants, souvent une bonne partie d'entre eux connaissent déjà l'établissement, au moins de nom, et parfois même certains bibliothécaires.

Enfin, nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises la nécessité de travailler en partenariat afin d'aller à la rencontre de populations qui ne viennent jamais à la bibliothèque. Tout cela nécessite du temps, de l'énergie et des moyens. Or, Cécilia de Varine déplorait à ce propos :

« Pourtant dans les bibliothèques on n'accorde pas assez d'importance aux métiers de médiateurs, les personnels sont compétents, mais aussi surchargés par une multiplicité de missions et de tâches. Or il faut des postes spécifiques pour la médiation. »¹³⁰

Les moyens dédiés à ce genre de postes, tels que les médiateurs du livre, ont en effet fortement diminué, ce qui n'est pas bénéfique à l'accomplissement de ce travail de médiation.

¹²⁷ MELOT M. *Bibliothèques et illettrisme : jeunes adultes en difficulté*. [en ligne]

¹²⁸ ANLCI. *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme : actes de la rencontre nationale, Lyon 14 juin 2006*, p. 37.

¹²⁹ Exemples donnés par Annie Vuillermoz dans le texte de son intervention « Non publics ou non lecteurs ? » au congrès de l'ABF en 2005.

¹³⁰ ANLCI. *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme : actes de la rencontre nationale, Lyon 14 juin 2006*, p. 39.

La médiation est une notion qui est cependant délicate à manier, car finalement assez vague et plutôt consensuelle. Dans un numéro du *Bulletin des bibliothèques de France* de 2007, Olivier Chourrot¹³¹ et Abdelwahed Allouche¹³² confrontent leur conception de la médiation. A cette notion, Olivier Chourrot préfère celle d' « accompagnement » :

« Plus que la médiation, l'accompagnement est une réponse possible à la diversification contemporaine des usagers, de leurs attentes et de leurs pratiques. [...]

Devenue inutile pour une frange non négligeable d'usagers parfaitement autonomes – peut-on leur reprocher d'avoir intégré les implications du libre accès ? –, l'action du bibliothécaire reste notoirement insuffisante pour des publics en difficulté sociale ou linguistique, pour lesquels la bibliothèque est un lieu d'insertion. [...]

Au recours incantatoire à la notion de médiation, les bibliothécaires doivent privilégier une réflexion sur la différenciation de l'accompagnement du lecteur. Les implications d'une telle démarche sur les locaux, l'organisation des collections, les services, la gestion des ressources humaines, peuvent être fortes. »¹³³

En revanche, Abdelwahed Allouche, s'il ne nie pas l'intérêt d'une conception de la médiation comme mission indivisible de la bibliothèque, défend plutôt la thèse de la « médiation nommée du livre », c'est-à-dire d'actions spécifiques de médiation mises en place à destination des publics éloignés :

« L'affirmation d'une démarche médiatrice comme fonction spécifique dans les bibliothèques publiques – dont la vocation première est la diffusion – a favorisé une série de déplacements professionnels structurels : déplacement de la priorité du document vers les publics, du public réel et légitime vers le public potentiel, de la culture savante vers une mixité culturelle observable dans la politique d'acquisition des documents ; déplacements aussi des enjeux purement bibliothéconomiques vers des enjeux socioculturels, [...]

Ces déplacements ne deviennent une réalité qu'une fois effectué le dépassement d'une conception spontanée de la médiation du livre. »¹³⁴

On retrouve ici la distinction entre actions spécifiques et médiation transversale à tout le fonctionnement de la bibliothèque, les deux aspects nous paraissant nécessaires dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque.

¹³¹ Bibliothèque Publique d'Information.

¹³² Médiathèque municipale d'Arcueil.

¹³³ CHOURROT O. *Le bibliothécaire est-il un médiateur?* [en ligne]

¹³⁴ ALLOUCHE A. *Les médiations dans les bibliothèques publiques.* [en ligne]

Conclusion

La lutte contre l'illettrisme est un domaine d'action publique qui, s'il a fortement gagné en reconnaissance et en institutionnalisation depuis une bonne vingtaine d'années, est toujours traversé par des incertitudes, des contradictions et des questionnements quant à la meilleure manière de toucher ces publics et de les aider à maîtriser la lecture et l'écriture.

La place de l'action culturelle, et en particulier celle des bibliothèques, n'est pas exempte de ces doutes et interrogations. Si la légitimité des équipements de lecture publique dans la lutte contre l'illettrisme est de plus en plus couramment admise, la reconnaissance institutionnelle des actions menées est encore inégale, et leur valorisation peu répandue.

Pour les bibliothèques, s'adresser à des non lecteurs et parvenir à jouer un rôle pertinent auprès de ces publics constitue un gros défi à relever, que ne facilite pas l'absence de cadre et de mutualisation des pratiques. Néanmoins, des actions sont menées, qui témoignent du bien fondé d'une intervention de la bibliothèque dans ce domaine : les bibliothèques peuvent apporter un cadre de sociabilité, un espace pour reprendre confiance en soi et renouer des liens plus sereins avec les livres, partager des expériences valorisantes autour de l'écrit et ainsi lever d'éventuels blocages dans les apprentissages.

Dans les bibliothèques, les réflexions menées sur l'action à destination des personnes illettrées doivent être inséparables d'une interrogation plus globale sur le positionnement de l'établissement vis-à-vis de l'ensemble de ses publics, réels et aussi potentiels, dans le sens d'une plus grande proximité et ouverture. Les actions visant une réconciliation avec le livre, l'accès à certaines oeuvres culturelles... nécessitent un travail global qui, en-dehors des séances d'accueil de groupes explicitement intitulées « action de lutte contre l'illettrisme », doit se prolonger dans l'activité quotidienne de la bibliothèque.

Ainsi, il paraît essentiel de poursuivre les efforts entrepris pour travailler avec des partenaires en direction des personnes illettrées et de chercher à améliorer certains aspects, tels que l'évaluation et la valorisation des actions menées. Néanmoins, il convient de ne pas perdre de vue la dimension plus globale du positionnement de la bibliothèque au quotidien dans ses rapports avec la population.

Bibliographie

MONOGRAPHIES

Sur l'illettrisme

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. *Lutter ensemble contre l'illettrisme: cadre national de référence*. Lyon : ANLCI, 2003. 90 p.

ESPERANDIEU Véronique, LION Antoine et et BENICHOU Jean-Pierre. *Des illettrés en France : rapport au Premier ministre*. Paris : la Documentation française, 1984. 157 p. ISBN 2-11-001227-7

GEFFROY Marie-Thérèse. *Lutter contre l'illettrisme : rapport à la Ministre de l'emploi et de la solidarité et à la secrétaire d'Etat à la formation professionnelle*. Paris : la Documentation française, 2002. 79 p. ISBN 2-11-005083-7

GEFFROY Marie-Thérèse et GRASSET-MOREL Valérie. *L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir*. Toulouse : Milan, 2003. 63 p. ISBN 2-7459-1126-0

GIROD Roger. *L'illettrisme*. Paris : Presses Universitaires de France, 1997. 124 p. Que sais-je? ; 3193. ISBN 2-13-047963-4

LAHIRE Bernard. *L'invention de « l'illettrisme » : rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : La découverte, 1999. 432 p. ISBN 2-7071-3154-7

LEPEYTRE Jérôme et PARRA-PONCE Emmanuelle. *Lutter ensemble contre l'illettrisme – avec l'Agence nationale de lutte ocntrre l'illettrisme*. Paris : Autrement, 2008. 150 p. ISBN 978-2-7467-1189-1

Sur les liens entre bibliothèques et illettrisme

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. *L'action culturelle et la lutte contre l'illettrisme : actes de la rencontre nationale, Lyon 14 juin 2006*. Lyon : ANLCI, 2007. 62 p.

BORDEAUX Marie-Christine, BURGOS Martine et GUINCHARD Christian. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*. La Tour d'Aigues : Ed. De l'Aube, 2006. 207 p. ISBN 2-7526-0188-3

FRANCE. Ministère de la culture : Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques publiques et illettrisme*. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1986.80 p. ISBN 2-11-085138-4.

FRANCE. Ministère de la culture : Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques publiques et illettrisme*. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1989. 56 p. ISBN 2-11-086136-3.

Sur les relations des bibliothèques avec leurs publics

TABET Claudie. *La bibliothèque « hors les murs »*. Paris : Electre- Ed. Du Cercle de la libraire, 2004. 317 p. ISBN 2-7654-0893-9

ARTICLES DE PERIODIQUES

Sur l'illettrisme

JOHANNOT Yvonne. Illettrisme et psychanalyse. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, n° 3, p. 95-97.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 3 septembre 2008

POULAIN Martine. L'illettrisme en question à Lyon. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, n° 1, p. 72-74.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 3 septembre 2008

VOGLER Jean. L'illettrisme en France. *Bulletin des Bibliothèques de France* 1998, n° 5, p. 13-16

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 octobre 2008

Sur les liens entre bibliothèques et illettrisme

AGENCE REGIONALE DU LIVRE Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Illettrisme : les bibliothèques entrent en lutte. *Dazibao*, septembre 2005, n°6.

[en ligne] <<http://www.livre-paca.org/index.php?pg=dazibao&article=451>> Consulté le 12 septembre 2008.

BLANC MONTMAYEUR Martine. Illettrisme et publics empêchés. *L'Observatoire*, septembre 2007, n°32, p. 60-62.

DOURY-BONNET Juliette. L'illettrisme entre actions et réflexions. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 5, p. 68-69.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 15 septembre 2008

GUIDEZ Joëlle. Lutte contre l'illettrisme à la médiathèque d'Albertville. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, n° 5, p. 108-109.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 14 septembre 2008

GUINERY Annick. L'illettrisme, entre action et réflexion. *Bibliothèque(s)*, juillet 2005, n°21, p. 54-55.

JOHANNOT Yvonne, GIRET Clotilde et TEILLARD Sylviane. Autour de l'écrit et de sa maîtrise : Agir contre l'illettrisme à Grenoble. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, n° 5, p. 27-30.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 octobre 2008

LEONETTI Sylviane et MECOZZI Christiane. Cycle de sensibilisation sur l'illettrisme. *Bibliothèque(s)*, mai 2007, n°32, p. 58-59.

MELOT Michel. Bibliothèques et illettrisme : jeunes adultes en difficulté. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, n° 3, p. 79-80.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 14 septembre 2008

RICH Marie-Josée. Le Festival de l'écrit en Champagne-Ardenne : une contribution à la lutte contre l'illettrisme. *Bibliothèque(s)*, mai 2008, n°38, p. 64-65.

Sur les relations des bibliothèques avec leurs publics et leur environnement

ALIX Yves. Bibliothèques et associations : Du partenariat au réseau culturel. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 2, p. 90-92.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 15 décembre 2008

ALLOUCHE Abdelwahed. Les médiations dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n° 6, p. 71-77.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 décembre 2008

BAILLON-LALANDE Dominique. Missions multiples et nécessaires convictions. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 1, p. 35-40.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 20 décembre 2008

BERTRAND Anne-Marie. Une estime lointaine : Les non-usagers des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France* 1998, n° 5, p. 38-42.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 octobre 2008

BONNIEL Jacques. « Elargir le cercles des connaisseurs ». *L'Observatoire*, septembre 2007, n°32, p. 23-26.

CHOURROT Olivier. Le bibliothécaire est-il un médiateur ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n° 6, p. 67-71.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 10 décembre 2008

CONSTANTIN Daniel. L'opération villes-lecture : En région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, n° 5, p. 22-26.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 octobre 2008

DALBIN Geneviève. Questions culturelles, questions de société : Regards sur la région Rhône-Alpes. *Bulletin des Bibliothèques de France* 1997, n° 1, p. 18-23.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 20 décembre 2008

JOGAND Annie. Médiateurs du livre : État des lieux. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, n° 5, p. 18-21.

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 octobre 2008

TABAH Dominique. Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1997, n° 1, p. 41-50

[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 20 décembre 2008

WEBOGRAPHIE

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme : www.anlci.fr

Et notamment le rapport *Illettrisme: les chiffres – exploitation par l'ANLCI de l'enquête Information et vie quotidienne conduite en 2004-2005 par l'INSEE* consulté sur le site de l'ANLCI le 24 août 2008 :

http://www.anlci.fr/fileadmin/Medias/PDF/ACCUEIL/Les_chiffres_de_l_illettrisme.pdf

Ministère de la culture, Délégation générale à la langue française et aux langues de France :

www.dglf.culture.gouv.fr

Et notamment DGLF. *L'action culturelle contre l'illettrisme*. Références 2007 :

http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/action%20culturelle/action_culturelle.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme de la région Alsace :

<http://crapt-carrli.gip-fcip-alsace.fr/images/PRLCI%2032%20PAGES%20VERSION%20IMPRIMEE.pdf>

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Bourgogne :

www.c2r-bourgogne.org/70600784/0/fiche___pagelibre/

Plan de lutte contre l'illettrisme de la région Centre :

www.alfacentre.org/lr_illettrisme/documents/Plan%20r%E9gional/Actions_PRLCI.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Ile-de-France :

http://www.carif-idf.org/upload/docs/application/pdf/2008-11/pr_lci_idf_v2_avec_signatures.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Languedoc-Roussillon :

www.seformerenguedocroussillon.fr/uploads/Document/WEB_CHEMIN_5852_1215077663.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Limousin :

www.limousin.travail.gouv.fr/gallery/file/1165.pdf?PHPSESSID=333a0e558ee97fe2dc5aae65d73ad992

Plan de lutte contre l'illettrisme de la région Pays-de-la-Loire :

http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/Illettrisme/image_pdf/plan_regional_2005_2007.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Poitou-Charente :

www.anlci.fr/fileadmin/Medias/PDF/Poitou_Charente/edito_carif.pdf

Plan de lutte contre l'illettrisme en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

www.paca.pref.gouv.fr/sgar/actualites/docs/illettrisme/plan-action-lutte-contre-illettrisme2006-2008.pdf

Réseau *Lever l'encre* à la médiathèque d'Albertville : www.mediatheque-coral.fr

VIDEOGRAMME

FORUM PERMANENT DES PRATIQUES DE L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME. *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme : « Chemins de lecture » et « Un détour par le musée »* [images animées]. Lyon : ANLCI, 2006. 1 DVD.

Table des annexes

ANNEXE 1 MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DES TÉMOIGNAGES DE BIBLIOTHÉCAIRES.....	88
---	-----------

Annexe 1 Méthodologie de recueil des témoignages de bibliothécaires

Le recueil des témoignages de bibliothécaires au sujet d'actions menées dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme s'est fait de deux manières :

- j'ai directement contacté certaines bibliothèques dont l'implication dans la lutte contre l'illettrisme est reconnue, et vers lesquelles d'autres acteurs m'avaient orientée. J'ai réalisé des **entretiens** :
 - à la Bibliothèque municipale de Grenoble, avec Maryse Oudjaoudi, responsable du service « développement de la lecture » et Annie Vuillermoz, référente de la bibliothèque des relais-lectures, le 24 novembre 2008 ;
 - à la Médiathèque Jean Prévost de Bron, avec Marie-Noëlle George, Directrice, le 28 novembre 2008 ;
 - par téléphone avec Michelle Henninger, responsable du réseau *Lever l'encre* à Albertville, le 28 novembre 2008.
- j'ai envoyé un **questionnaire** à l'ensemble des bibliothèques via la liste de diffusion Biblio-fr le 21 septembre 2008.
Voici le texte de ce message :

« Bonjour à tous,

Je suis élève-conservateur, en formation à l'Enssib, et je réalise mon mémoire d'étude sur le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme. Je serais très intéressée par des retours d'expérience de votre part. Aussi je vous serais reconnaissante si vous pouviez répondre aux quelques questions qui suivent.

Merci beaucoup par avance,

Cordialement,

Sylvie Tomic

Élève-conservateur des bibliothèques promotion DCB 17

1. Dans votre bibliothèque, menez-vous des actions particulières à destination des personnes en situation d'illettrisme?
2. Pour quelles raisons?

Si oui :

3. Quels types d'action conduisez-vous?
4. Travaillez-vous avec des partenaires extérieurs? Si oui, lesquels?
5. Quel bilan tirez-vous de ces actions? »

J'ai reçu des réponses de la part de dix professionnels des bibliothèques. Des échanges de mails ont ensuite eu lieu, permettant d'approfondir certains des éléments qui m'avaient été communiqués.